Mercredi, 30 mai 1849. ÉDITION DU MATIN. 1re année. — N° 74.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	9 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.
(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.*)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 29 MAI 1849.

LA CONSTITUANTE ET LA LÉGISLATIVE.

L'Assemblée législative n'est pas encore constituée, elle est à peine réunie, que déjà l'intrigue s'agite de toutes parts autour d'elle, pour lui faire prendre le change sur le caractère de sa mission. Les mêmes passions coupables, la même ligue du mal contre le bien, qui ont fini par employer l'Assemblée constituante comme un instrument destiné à détruire tout ce que le gouvernement provisoire avait voulu préparer; les mêmes passions et la même intrigue qui ont essayé de faire tourner contre la République l'application immédiate du suffrage universel à l'élection du président, et de troubler les derniers moments de l'Assemblée, reprennent aujourd'hui leur funeste travail.

Il semble, à entendre les organes de la presse réactionnaire, que l'assemblée législative arrive tout exprès pour défaire ce que la constituante a commencé, et pour nous donner des lois organiques contradictoires avec tous les principes de la constitution, de telle sorte qu'il ne reste plus de celle-ci qu'une lettre morte qui nécessite une reconstitution monarchique. On engage les nouveaux représentants à montrer plus de déférence que leurs prédécesseurs pour les hommes d'expérience que les deux Restaurations nous ont légués, et à se laisser faire docilement leur éducation par ces Nestors, qui ne sont que les doyens de la décadence et de la corruption de notre pays.

S'il s'agissait d'apprendre à manquer toutes les occasions de relever au dehors la dignité de la France et de résoudre les difficultés de la situation intérieure : s'il s'agissait d'apprendre comment on laisse tomber, par ignorance et par entêtement, les gouvernements placés dans les meilleures conditions de durée, les nouveaux venus n'auraient en effet rien de mieux à faire que d'écouter les conseils de MM. Molé, Thiers, Berryer et tant d'autres.

Mais il y a tout lieu d'espérer que ces influences surannées viennent, pour la dernière fois, nous donner le spectacle de leur activité impuissante. A supposer que le président soit assez mal inspiré pour les appeler eux-mêmes aux affaires ou pour y appeler des personnages de second ordre agissant sous leur direction occulte, chose qui est déjà arrivée pour le ministère Barrot-Faucher-Falloux, ils seront vite usés par l'expérience. Au fond, et dans la certitude d'une prompte déconfiture par voie expérimentale, nous aimerions mieux une combinaison de ce genre, à défaut d'hommes assez convaincus et assez énergiques pour opérer, dans la politique, ce revirement radical, ce changement complet de procédés et d'allure, qui est pour la France le seul moyen d'échapper à une décomposition politique et sociale de tous les éléments de sa nationalité, et, par suite, à une invasion étrangère. C'est à l'opposition socialiste, qui s'organise, dit-on, avec ensemble et vigueur, d'attaquer sans merci ces vétérans de la routine et de la politique d'expédients.

Ce que nous demandons, avant tout, à ce jeune parti socialiste, c'est une position nette, bien décidée, quant aux principes, bien établie sur cette base, que, dans l'état actuel des choses et tant que la République ne sera pas organisée, il y a en présence deux éléments contraires et incompatibles, qu'il n'y a aucune transaction à essayer.

Un seul homme ayant conscience de l'œuvre à faire et le courage d'en fixer les termes, vaudrait mieux qu'un nombre considérable de représentants indécis, flottant entre les deux partis extrêmes, et, sous prétexte de modération et de sagesse, attendant que le mal soit devenu incurable pour chercher à y porter remède. Ce qu'il faut établir et mettre hors de toute question, c'est que la France ne peut avoir, en ce moment, d'autre politique au dehors que la médiation armée et la reconstitution de l'Europe au profit de la liberté des Peuples, et, au dedans, l'organisation de la République, c'est-à-dire la mise en harmonie de toutes les parties de l'Etat et de la législation civile avec les principes de la Constitution.

Constituer la République, tel a été l'œuvre de la première Assemblée. Organiser la République, telle elle est la mission de la législative.

La Constitution, telle qu'elle a été votée, est loin de nous satisfaire. Elle porte, dans la plupart de ses articles, l'empreinte de la contradiction des deux principes monarchique et républicain. Elle devra nécessairement être modifiée dans le sens du principe républicain. Mais enfin la voie légitime et légale de ces modifications est indiquée ; et, d'ailleurs, l'ordre social et économique, l'ensemble de la législation administrative et civile, sont désormais fort en deça du point où la Constitution s'est arrêtée. Il faut donc faire une expérience sincère et sérieuse de la Constitution, en la complétant par les lois organiques. Il faut que ces lois organiques soient conçues dans un esprit démocratique, qu'elles aient pour but et pour effet de faciliter la marche régulière de la Constitution et non de l'entraver.

La Législative a donc devant elle une carrière toute tracée. Elle pourra s'occuper utilement de faire à la loi électorale quelques changements dont la pratique a démontré la nécessité. Elle doit faire la loi organique sur la liberté d'enseignement et sur l'exercice de la liberté religieuse. Il est probable que les premiers travaux de l'Assemblée seront consacrés à réglementer les clubs et le droit de réunion, deux questions pleines de périls. Une bonne loi sur la liberté d'enseignement et sur la liberté religieuse aplanirait bien des difficultés ; car il n'est pas douteux que toute l'activité intellectuelle et morale qui se dépense aujourd'hui en ébullitions passionnées dans les clubs, se ferait une place régulière et pacifique dans les chaires de la science et de la religion. L'ordre public, l'éducation du Peuple y gagneraient beaucoup. Mais aussi la République s'asseoirait sur des bases morales inébranlables, et toutes ses conséquences, dans l'ordre social et dans la vie réelle des citoyens, se réaliseraient pour ainsi dire de soi-même ; et c'est peut-être cela que redoutent le plus ceux qui témoignent en faveur de l'ordre un zèle quelquefois si désordonné.

Nous attendons aussi une loi municipale et départementale.

Au lieu de revenir sur la loi organique du conseil d'Etat que déjà l'on cherche à défaire, il vaut mieux donner suite aux réformes administratives que sollicitent les principes déjà posés.

L'impôt direct, dont le paysan supporte les principales charges, doit être entièrement remanié, afin que l'intérêt des campagnes, celui de la classe la plus nombreuse, la plus malheureuse, qui donne à la patrie du pain et des soldats, ne soit pas toujours sacrifié aux combinaisons de l'agiotage et d'un soi-disant crédit public qui représente, avant tout, l'exploitation de la République par les usuriers et les spéculateurs.

C'est une chose qui donne beaucoup à penser qu'il ne se soit trouvé personne, dans l'Assemblée constituante, pour faire porter au nombre des lois organiques de premier ordre la révision, au profit de l'Etat et du Trésor public, du privilége de la Banque de France et la législation relative à l'industrie des prêteurs d'argent.

Evidemment il y a incompatibilité radicale entre le régime républicain et la domination d'une oligarchie financière qui détourne le capital des travaux productifs, et surtout du travail agricole, pour le reporter tout entier sur les jeux de bourse, où les dés sont toujours pipés. Le plus dangereux de tous les clubs, c'est la Bourse.

Le principal obstacle à l'exécution du décret du 23 mai, sur notre politique extérieure, a été là : là est aussi le moyen d'assurer notre action militante en cas de guerre, et de paralyser pour l'avenir la funeste influence que les intérêts industriels et les combinaisons de l'agiotage ont exercée sur nos désastres de 1814 et 1815.

C'est donc parce que la question européenne doit dominer et dominera en effet les premières séances de l'Assemblée législative, que nous appelons l'attention sur les mesures organiques qui, en réalisant l'indépendance et la force réelle du corps social, donneront à la République sa liberté d'action et la foi en elle-même dont elle a besoin pour « relever la provocation qu'on lui adresse. »

Ce mot qui donne à la question de la guerre européenne le caractère d'une question de défense nationale, et qui rattache si bien à la sécurité intérieure de la France l'accomplissement de ses devoirs envers l'Italie, l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie, ne sort pas de notre plume. Il appartient au discours de clôture de l'Assemblée constituante, prononcé par le citoyen Marrast.

Il faut être juste, même pour ceux qui ont les plus graves reproches à se faire, et nous n'hésitons pas à tenir bon compte au citoyen Marrast de trois sentiments énergiquement exprimés dans son discours :

Malheur à ceux qui tenteraient la violation de la Constitution! Les traités de 1815 sont mis en lambeaux et le temps est venu de constituer l'Europe républicaine! Le pouvoir politique doit être conçu comme instrument actif du perfectionnement social!

Ces paroles sont dignes de la grande nation que l'Assemblée avait reçu mission de constituer en République. Pourquoi faut-il qu'elles soient pour ainsi dire perdues au milieu des phrases de convention et des lieux communs de l'empirisme politique, sur la nécessité de se tenir également éloigné des prétentions des partis extrêmes. Quand donc en aurons-nous fini avec le juste milieu ?

Est-ce bien au citoyen Marrast de venir, au nom de la République, nous parler le langage que parlaient, au nom de la monarchie représentative, les sceptiques et les corrompus ? Ce que le citoyen Marrast trouvait si ridicule dans la bouche de M. Pasquier, l'est bien plus chez le président d'une Assemblée constituante républicaine.

Moins que tout autre encore, le citoyen Marrast devait accuser les théories du socialisme « de renfermer plus de déception qu'elles n'ont montré de suffisance ; » car il est trop certain que c'est l'invasion subite de ces théories, sorties du sein des masses, à la Révolution de Février, qui a dérouté le parti des républicains formalistes.

Ils n'auraient pas été pris ainsi au dépourvu, s'ils n'avaient pas opposé leur dédain et leur suffisance à un mouvement d'idées qui arrive en force à la Législative, et qui, nous l'espérons, fera enfin passer la Révolution et la République de la politique de faiblesse, d'hésitation et d'expédients à la politique d'initiative et d'organisation.

Séance de l'Assemblée.

Le citoyen Kœnig, après la lecture du procès-verbal, demande comment il se fait que la Constitution n'ait pas été distribuée aux représentants. Nous l'avons! nous l'avons! crie la droite en montrant à l'orateur de petits livres à couverture jaune. Il est possible que vous l'ayez, reprend le citoyen Kœnig, mais vous ne l'avez pas lue, car un article de cette Constitution fait un devoir à la France de ne souffrir aucune intervention étrangère. A ces mots, la droite crie et gesticule de manière à rappeler les beaux jours de la chambre introuvable.

Le citoyen Landolphe succède au citoyen Kœnig. L'émotion naturelle qu'éprouve l'orateur le fait hésiter. La droite, qui voit l'embarras du citoyen Landolphe, ancien condamné d'avril, et naguère encore longtemps détenu à la Conciergerie sans motif plausible, interrompt à chaque instant; pourtant le citoyen Landolphe parvient à dominer son émotion, et demande à l'Assemblée comment il a pu se faire qu'au moment où le peuple criait dans la rue : *Vive la République!* le président d'âge n'ait pas donné à l'Assemblée le signal de pareilles acclamations : c'est pour réparer ce regrettable oubli que j'ai demandé la parole : *Vive la République!*

La gauche se lève tout entière, et répond à ce cri du cœur, qui aura de l'écho en France ; la droite seule reste silencieuse ; le cri de : Vive la République est sans doute trop plébéien pour ces messieurs. Une énergique apostrophe du citoyen Laurent (de l'Ardèche) a fait rougir la droite, et le citoyen Ségur d'Aguesseau est venu faire l'exposé des motifs qui ont empêché la droite de prendre part à l'acclamation du citoyen Landolphe, c'est qu'on a eu l'air de ne proposer ce cri d'acclamation que comme provenant d'une fraction du Peuple, tandis que tous auraient été d'accord si on avait demandé au nom de l'universalité du Peuple français d'acclamer la République *démocratique et sociale*, crie un membre de la Montagne. Je vous rappelle à l'ordre, s'empresse de dire le citoyen Keratry. A cet intempestif rappel, la gauche se lève, et pendant plus d'un quart-d'heure la salle retentit des cris répétés de : VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE! Après cette interruption, l'orateur qui porte un nom qui lui impose l'obligation d'être clair et éloquent, répète cinq ou six fois la phrase que nous avons citée, et s'écrie à son tour : *Vive la République!* Cette fois la droite se lève et répète ce cri ; la gauche, sans hésiter, a le bon goût et le bon esprit de se lever et de répéter la noble exclamation.

L'apparition du citoyen Baune à la tribune soulève de nouveau les fureurs de la droite ; soit faiblesse, soit partialité, le citoyen Kératry ne permet pas au citoyen Baune d'exprimer son opinion ; il semble difficile au président d'âge d'oublier les traditions monarchiques sous lesquelles il a fait son éducation politique. Malgré les réclamations de la gauche, la parole est retirée au citoyen Baune.

On procède ensuite à la vérification des pouvoirs des représentants de plusieurs départements. Presque tous passent sans observations, jusqu'au moment où arrive la vérification de la représentation de la Haute-Marne. Dans ce département, le conseil général s'est

---

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 30 MAI 1849.

DU GOUT EN FRANCE.

On est vraiment stupéfait, presque effrayé, lorsqu'on jette un coup d'œil sur toutes les modes qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'à nos jours ; on se demande jusqu'où peuvent aller les travers du goût, quelles étranges formes peut revêtir la fantaisie et dans quelles aberrations peut tomber l'esprit humain lorsqu'il se prend à divaguer.

Et vraiment, ceux qui n'ont pas traversé ces époques ont beau se répéter que pareils travestissements d'un corps fait à l'image de Dieu ne sont pas des fictions, que c'est de la réalité belle et bonne, ils restent quasi persuadés malgré eux, à voir ces monstruosités du caprice, qu'ils ont affaire aux créations bouffonnes d'un rêve, aux excentricités d'un cauchemar.

Crions-le bien haut, à la honte de notre civilisation, jamais les Hurons, les Iroquois, les Néo-Irlandais, les Caffres, les Esquimaux, les O-jib-pe-Ways, les Samoyèdes n'ont atteint, en fait d'affublement, ce sublime du grotesque, du saugrenu, de l'invraisemblable que nous avons, nous, Français, franchi à pieds-joints et durant plus de quarante années.

Les faiseurs de modes semblaient s'être jeté un défi de trouver plus laid ; le défi devait être regardé comme une audacieuse présomption, tant cela paraissait impossible. Eh bien, un costume de plus en plus facétieux, une mode de plus en plus désopilante, des habits de plus en plus impraticables étaient le résultat triomphant de ces sortes de gageures.

Et pourtant, avant 89, déjà, la mode avait atteint un degré ridicule qu'il était difficile de dépasser ; ces ducs et ces marquis couverts de rouges et de mouches et grimaçant un sourire vieillot sous la neige de leurs perruques, tout en promenant leurs mains efféminées sur un métier à broder, offraient un spectacle assez tristement burlesque pour qu'il fût permis d'espérer qu'on ne renconterait pas mieux en ce genre ; de fait, le ridicule n'en a pas été surpassé, mais, comme barbarie de formes, on est allé beaucoup plus loin ; dès 1771, au surplus, Mercier, dans son *An Deux mille*, donne la description d'un costume qu'il oppose aux exagérations de l'époque. Nous nous sommes souvent interrogés sur ces énormités sans que la réponse nous ait satisfaits entièrement.

Toutefois, ne pourrait-on pas se dire ceci ; dès 89, une classe nombreuse de citoyens arrivait à l'émancipation ; elle protestait contre les priviléges exclusifs de la classe supérieure et tendait à y participer ; elle allait enfanter une société nouvelle ; or, tous les enfantements sont douloureux et la plupart du temps les souffrances se traduisent en laideurs ; la société du dix-huitième siècle avait péri comme un papillon tué par le froid ; la société nouvelle était à l'état de chenille, elle allait devenir chrysalide avant de donner à son tour naissance au papillon.

Le fait n'a pas encore eu lieu ; mais, outre tant d'autres indices, si l'on admet que l'intérieur rayonne à l'extérieur, que le corps soit le miroir de l'âme, on peut en voyant la tournure que prend le costume actuel, celui des femmes, du moins, bien augurer, pour l'avenir, des modifications de bon goût qui s'y font déjà remarquer.

Il s'en faut pourtant que le costume soit complétement satisfaisant ; ceci tient encore à certains préjugés dont nous voudrions bien que l'on se séparât, entre autres de celui qui consiste à exiger que les femmes aient une taille de guêpe ; ce résultat, que l'on obtient au détriment de la santé, a grand renforts de busc et de lacets, est présenté comme le *nec plus ultra* du gracieux, comme la dernière expression du joli.

Ainsi, de même que, sous l'empire, il était déclaré indispensable que la taille prît naissance immédiatement sous les aisselles, on va de nos jours à une autre extrémité, en s'efforçant de la faire sortir des hanches, sans s'inquiéter des transitions que la nature a jugé à propos de lui ménager.

Nous savons bien que la coquetterie de certaines femmes ne trouverait pas son compte à se priver des ressources du corset ; mais nous jugeons que, par une modification complète dans l'éducation physique, par une gymnastique bien ordonnée, on arriverait au même résultat, sans avoir à l'acheter au prix d'un martyre quotidien ; nous n'avons pas besoin de rappeler les suites plus graves que cela peut entraîner, lorsque la femme devient mère.

Ici nous devons le dire en toute franchise, et avec des regrets très sincères, les femmes comprennent moins que personne les manifestations du beau ; le joli seul les préoccupe.

Quant à nous, nous voudrions que le costume secondât la nature, au lieu de la contrarier ; que l'on regarde les statues de l'art grec, nous ne pensons pas qu'on puisse jamais y remarquer pareilles déviations de la taille ; mais, nous le répétons, le sens du beau n'est rien moins que développé ; le joli tue le beau.

Les femmes ne comprennent guère que le colifichet ; notre critique, après tout, ne porte pas seulement sur les Françaises, elle s'adresse pareillement aux femmes des autres pays. Ainsi, nous voyons les Grecques et les Arméniennes de Smyrne ou des autres villes de l'empire ottoman, où les costume européen se montre avec le plus d'assiduité, renoncer sans regrets à leur superbe habillement, pour adopter tout ou partie des ajustements parisiens ; et même l'on assure que la plupart des mariages conclus entre Français et femme smyrniote, sont facilités du côté de la femme par cette arrière espérance d'un changement de costume, par son désir sans frein de suivre nos modes.

Très peu de personnes possèdent le privilège de comprendre l'art ; presque toutes l'usurpent et s'arrogent le droit de parler peinture ou sculpture.

Ainsi, nul ne causera mathématique ou géométrie qui ne sera pas mathématicien ou géomètre ; quelques-uns seulement parleront médecine sans être médecin ; mais tout le monde, ou à peu près, donnera son jugement sur l'art, sans qu'aucune étude préalable l'ait mis a même de se prononcer en connaissance de cause.

On a l'air de croire que toute appréciation en cette matière est purement du ressort des yeux, et qu'il suffit d'une vue exercée pour que l'esprit ait immédiatement ses entrées dans la conception de l'artiste.

Certes, bien des sciences sont négligées en France ; bien des travaux infiniment utiles sont délaissés au bénéfice de toutes sortes d'études parasites ; mais dans l'éducation actuelle, rien n'est aussi complétement mis de côté que l'étude de l'art.

7 De telle façon que les œuvres artistiques sont réduites à cette extrémité de ne pouvoir guère être appréciées que par la foule, comparativement restreinte, de leurs créateurs ; nous disons *à cette extrémité*, car en raison de la rivalité des diverses écoles, en raison de certaines préoccupations systématiques dont quelques rares artistes savent seuls s'affranchir, leur appréciation est en général sujette à partialité et manque parfois de justesse ; si, en dehors du cercle des artistes exécutants, on s'adresse à la classe des amateurs qui emploient leurs loisirs et leur superflu à acheter, à vendre et à racheter les tableaux anciens ou modernes, on s'apercevra aisément que, sauf quelques exceptions encore, leur appréciation est purement commerciale et ne tient qu'à des circonstances qui n'ont aucun rapport avec le mérite de l'œuvre ; ils passent aisément condamnation là dessus ; l'important de l'affaire c'est d'avoir la certitude d'effectuer, à un moment donné, un bénéfice sur la statue ou le tableau dont ils se décident à faire l'acquisition ; or, à part les productions de quelques artistes dont la valeur est incontestable, tangible et aussi immédiatement et métalliquement réalisable que la valeur d'un billet de banque, à part cela, disons-nous, le mérite d'u tableau est, à leur point de vue, déterminé par le goût dominant ; c'est une affaire d'engouement, de mode.

Par exemple, il fut un temps, qui n'est pas loin de nous, ou les tableaux de Watteau n'étaient plus achetés ; l'école de l'empire avait fait perdre le goût des bergeries ; depuis quelques années, au contraire, nous ne savons trop à quoi l'attribuer, les tableaux de ce maître atteignent des prix fabuleux et nullement en proportion, à coup sur, avec la faible somme de beau qu'ils peuvent recéler, si tant est qu'on y en trouve.

placé à la tête d'un comité électoral et a mis son influence magistrale au service d'un parti.

Cette monstruosité, cet acte inconstitutionnel a été vivement blâmé par le citoyen Morellet, représentant du Rhône, qui a vivement protesté contre cet abus de pouvoir. Chaque phrase du jeune orateur était interrompue par la droite, qui paraît vouloir interdire la tribune aux nouveaux représentants dont le courage et le patriotisme semblent l'effrayer. Que les nouveaux venus dédaignent ces interruptions, et bientôt la droite sera réduite au silence.

Cette question, soulevée par le citoyen Morellet, a paru si grave au citoyen Barrot, qu'il est venu déclarer que ce n'était pas en qualité de membres du conseil général que les citoyens de la Haute-Marne avaient agi, mais bien en qualité de citoyens ; c'est-à-dire que tout en ayant signé: membres du conseil général, comme ils n'étaient pas réunis à la préfecture, ils ne constituaient pas le conseil général.

Cette pitoyable argumentation a été réfutée par le citoyen Crémieux. Le citoyen Kératry veut mettre aux voix la validité des élections de la Haute-Marne; on demande le scrutin de division, que le citoyen président refuse long-temps ; enfin, après une dernière heure d'interpellations confuses à ce sujet, on passe au scrutin, qui valide, par 392 contre 179 voix, les élections de la Haute-Marne.

Le fait est acquis, et désormais les départements sauront que les conseils généraux peuvent se jeter dans la lutte électorale; c'est un précédent admis, un droit dont la gauche pourra se servir et qui assure d'avance une immense majorité aux principes démocratiques lors des premières élections.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous lisons dans l'*Echo des Alpes maritimes* de Nice du 25 :

« D'après un voyageur qui vient de Gênes, une dépêche télégraphique, arrivée dans cette ville, aurait annoncé la mort du roi Victor-Emmanuel. »

Nous avons reçu par voie extraordinaire le *Contemporaneo* du 23. Ce journal nous a apporté le bulletin officiel du combat de Velletri entre les troupes de la République romaine et celles du roi de Naples. Il confirme la nouvelle de la victoire importante remportée par l'armée romaine, annoncée dans l'un de nos numéros précédents. Le roi de Naples s'est enfui au commencement de l'action.

Le drapeau tricolore flotte à Rome sur l'hôtel habité par M. de Lesseps, envoyé de la France près de la République romaine.

Nous lisons dans le *Positivo*, journal de Rome.

Une proclamation du général autrichien Wimpfen aux quatre légations, tend à faire croire que la France est d'accord avec l'Autriche dans ses projets liberticides contre la République romaine. Nous sommes positivement sûrs que la République française n'a aucune action commune, aucune complicité politique ou militaire avec l'Autriche ou avec Naples. L'expédition de la République romaine contre les Napolitains, faite sous les yeux des Français, en est la preuve la plus éclatante.

Le *Contemporaneo*, journal de Rome, avait publié un article sur le général Oudinot. M. de Lesseps a démenti le fait imputé dans cet article au général Oudinot de la manière suivante :

« Pour M. Mazzini, Saffi et Armellini, triumvirs à Rome.

» Le ministre plénipotentiaire de la République française, en mission à Rome, déclare que le fait annoncé par le *Contemporaneo* du 18 mai 1849, ayant pour titre *Condotta di M. Oudinot*, est une infâme calomnie.

» Rome, le 18 mai 1849, neuf heures et demie du matin.

» FERD. DE LESSEPS. »

Les Autrichiens qui occupent la citadelle de Ferrare ont sommé la ville de reconnaître le gouvernement de Pie IX sous peine d'être bombardée. Tous les Ferrarais se sont écriés : « Mille fois plutôt le bombardement ! » Le préfet a été obligé de se dérober par la fuite aux recherches des Croates qui voulaient venger sur lui la résistance de Ferrare. Les Autrichiens se sont alors adressés à l'archevêque pour l'engager à prendre le pouvoir au nom de Pie IX. L'archevêque a refusé.

Le bruit court que les négociations entamées par M. de Lesseps avec le gouvernement romain n'ont point eu de résultat, et que notre envoyé a fait prévenir tous nos nationaux qui séjournent à Rome que les hostilités vont recommencer.

Voici ce que nous trouvons de plus important dans les feuilles hongroises: Gœrgey est malade, mais pas autant que le bruit en avait couru. Le journal *Kœslœny* a été déclaré par l'assemblée nationale de Debreczin feuille officielle. Les décrets du pouvoir législatif recevront force de loi par la seule publication dans ce journal. M. Toth a proposé à l'assemblée hongroise *l'émancipation absolue des Israélites*. Les impériaux qui tombent comme prisonniers de guerre aux mains des Hongrois sont pour la plupart incorporés dans les rangs de ces derniers. Le général Mack, ancien commandant de Komorn, est toujours détenu. Kossuth poursuit énergiquement la levée des recrues et la saisie des armes dans tout le pays qui avoisine la frontière. On assure qu'une grande propriété de M. Sina, banquier de Vienne, fort hostile à la cause hongroise, a été confisquée par le gouvernement de Debreczin.

Le général Hammerstein, commandant militaire en Galicie, a publié une proclamation d'une sévérité inouïe :

« Sont soumis à la loi martiale et par conséquent condamnés à mort :

« 1° Toute personne qui aura fait la moindre tentative pour détourner un soldat autrichien ou russe de son devoir de fidélité.

« 2° Toute personne qui aura insulté l'un ou l'autre des deux empereurs;

« 3° Toute personne qui aura fabriqué des piques et des faulx ou en sera trouvé détenteur dans un but révolutionnaire. »

Le général Hammerstein est un Hessois et commandait un régiment de hussards westphaliens sous l'Empire; mais ayant quitté ses troupes pour passer aux Autrichiens dans le cours de la campagne de 1813, force lui fut désormais de ne plus servir dans son pays natal, mais de rester au service de l'Autriche.

La victoire du général Dembinski sur les Russes se confirme. Quoiqu'il s'agisse de deux batailles d'avant-garde, elle a cependant coûté aux Russes 6,000 hommes mis hors de combat, dont 2,050 sont aujourd'hui dans les hôpitaux de Lemberg et dans les principales villes de la Galicie.

Les Russes ont perdu 22 pièces de canon et on leur a fait plus de 1,500 prisonniers, dont deux colonels, cinq majors et plus de soixante officiers de divers grades. C'est le général russe Sass qui a perdu cette bataille à Kalinka, près de Sandek.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Malte, 21 mai.

Les nouvelles des Calabres sont de plus en plus déplorables. Le gouvernement n'y fait sentir son action que pour persécuter de la manière la plus cruelle l'élite des patriotes. On a arrêté entre autres le capitaine de la garde nationale de Rogliano, Vincent Morelli, qui s'était beaucoup distingué lors de l'insurrection calabraise, en combattant contre les satellistes du roi de Naples. La soumission de la Sicile est désormais pleine et entière. Elle est occupée par 16,000 Napolitains. Filangini, en entrant à Palerme le 15 mai à 8 heures et demie du matin publia une proclamation par laquelle il invitait tous les Siciliens fugitifs, excepté quarante trois, à rentrer dans leurs foyers. Mais pourrait-on se fier aux séides de Ferdinand II ?

Civitta Vecchia, 24 mai.

Les Français ne font aucun mouvement, ce qui permet a nos troupes de poursuivre leurs succès contre les hordes bourboniennes. On affirme ce soir qu'elles ont déjà repassé la frontière, après le combat acharné du 19. Ce qui est certain, c'est que les nôtres occupent fortement Valletri, après avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi. De notre côté, les pertes se sont montées à environ 100 morts et 200 blessés. Ce qui rend encore plus remarquable le triomphe de Garibaldi, c'est qu'il n'avait presque pas d'artillerie.

On nous écrit de Rome que l'opinion y est bien unanime contre toute concession aux prétentions de Gaëte, et que, malgré toutes les sympathies qu'on a pour la France, on n'a aucune confiance dans ses mandataires. De quelle manière le gouvernement français se tirera-t-il de l'impasse où il s'est fourré de gaîté de cœur ?

Bastia, le 25.

Le nombre des réfugiés toscans augmente ici tous les jours. La plupart sont décidés à se rendre à Rome, et ils vont noliser un bateau à vapeur pour Civita-Vecchia. L'Etat de la Toscane, d'après les dernières lettres, est des plus misérables. Avant-hier, on a fusillé à Pise sept personnes. De plus, les Autrichiens se sont établis à Lucques et ont fait leur entrée à Florence. A Livourne, ils se fortifient, et leur garnison se monte à 6,000 hommes. On ajoute même qu'ils seront bientôt renforcés par un corps piémontais. Quelques régiments sont partis dans la direction de Rome.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, contient quatre arrêtés de M. le président de la République relatifs à des nominations judiciaires.

Nous lisons dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

A midi, les membres du bureau de l'Assemblée constituante étaient réunis dans le cabinet de la présidence lorsque les membres du bureau provisoire, précédés des huissiers et des messagers d'Etat, ont été introduits.

M. Armand Marrast, président de l'Assemblée nationale, debout et entouré des vice-présidents, secrétaires et questeurs, a dit :

« Monsieur le président d'âge et messieurs les membres du bureau provisoire de l'Assemblée législative,

» Le bureau de l'Assemblée constituante a tenu à honneur de vous attendre et de vous recevoir, afin de constater que, sous l'empire de notre constitution républicaine, il ne saurait y avoir d'intermittence dans le pouvoir législatif.

» Votre présence met fin à notre mandat, à nos pouvoirs, à nos devoirs; notre carrière est terminée, la vôtre commence.

» Elus du Peuple, soyez ici les bienvenus ! Plus heureux que vos devanciers, puissiez-vous éviter, du moins, les horreurs de la guerre civile !

» Si, comme je l'espère, l'Assemblée nationale législative répond dignement aux vœux de la France, vos prédécesseurs, qui sont aujourd'hui les premiers à vous saluer, seront aussi les premiers à vous remercier et à vous bénir. »

M. Kératry, président d'âge, a répondu :

« Monsieur le président de l'Assemblée constituante,

» Au nom de l'Assemblée législative, que mon âge m'appelle à présider, j'accepte les vœux et les espérances que vous avez la bonté d'énoncer en faveur de nos futurs travaux. Fidèles à notre mandat, nous essaierons de répondre à l'attente publique; heureux si nous sommes secondés dans nos efforts par vous et vos honorables amis.

» Nous vous rendrons la justice que vous avez traversé des jours difficiles, et que vous en avez porté le poids avec noblesse et courage. Si un sang précieux a coulé pendant l'année consacrée à vos travaux, au moins vous avez mis un terme à ces calamités déplorables, et des jours meilleurs luisent déjà sur notre patrie. Grâces vous en soient rendues ! Par ma voix, la chambre législative vous en témoigne sa reconnaissance. »

M. Marrast et M. Kératry s'étant cordialement serré la main, M. Marrast s'est retourné vers les membres du bureau de l'Assemblée constituante et a dit : « Messieurs, notre mission est terminée ; nous pouvons nous retirer. »

Les membres présents ont échangé entre eux des paroles de politesse, l'ancien bureau s'est éloigné ; le président d'âge, suivi des secrétaires, s'est dirigé, suivant le cérémonial ordinaire, vers la salle des séances de l'Assemblée.

De tout quoi il a été dressé procès-verbal, au palais de la présidence, le 28 mai 1849.

S'il faut en croire le plus incroyable des journaux, la *Patrie*, le message du président de la République ne sera lu à l'Assemblée que dans huit jours.

Pourquoi donc seulement dans huit jours ?

L'*Univers religieux*, rendant compte de la séance d'hier, a été, à ce qu'il paraît, très-effarouché de la physionomie qu'offraient les abords de l'Assemblée. « C'était, dit ce journal, la température étouffante et les sourds murmures du 15 mai. Le Peuple, ce qu'on appelle le Peuple, entourait le palais et entreprenait de faire crier : Vive la République !... La foule se proposait-elle autre chose que de pousser des cris ? Nous ne savons, mais tout l'état-major de l'émeute était là, reconnaissable aux visages et aux discours. Quels discours, grand Dieu ! et quels visages ! »

Si ces hommes qui ont si désagréablement offusqué les regards et déchiré les oreilles du rédacteur de l'*Univers* avaient entrepris de faire crier : Vive Henri V ! il est probable que l'honnête journal leur eût trouvé des figures d'archanges, et que leurs discours lui auraient paru un concert de séraphins.

Il est de fait que pour des gens habitués aux visages fleuris et aux mines rubicondes des familiers de la sacristie, les haillons de l'ouvrier, ses traits amaigris et tourmentés doivent être un objet d'insurmontables répugnances.

« Autrefois, continue l'*Univers*, le parlement inaugurait ses travaux par une messe du Saint-Esprit... » mais « Béranger a fait des chansons que toute la France libérale a répétées avec délices, et enfin les flons-flons ont étouffé la prière, l'air des *Lampions* s'est fait entendre au lieu du *Veni Creator*; et les dragons avec leurs lattes, les lanciers avec leurs longues piques et les fantassins avec leurs baïonnettes ont remplacé les surplis et les cierges : et puis, niez le progrès ! »

Il est évident que nous retombons dans la barbarie: les surplis nous étaient tout à fait indispensables, et nous devons amèrement regretter ce bon vieux temps de la restauration, où l'hypocrisie traînait les fonctionnaires à un confessionnal, et où M. le maréchal Soult suivait les processions un cierge à la main.

Les abords du palais national sont aujourd'hui complètement déserts. Le bataillon qui, d'ordinaire, fait le service près de l'assemblée, n'est plus renforcé que de deux autres bataillons. M. le général Forey a toujours le commandement, et les postes sont visités par M. Changarnier, vêtu du pantalon garance, prêt par conséquent à échanger la redingote civile contre l'habit militaire.

Des personnes ordinairement bien informées dans les faits de la politique de notre cabinet, nous affirment que la prétendue protestation de M. de Loudre contre l'interventiou des Russes en Hongrie n'est autre chose qu'un exposé très-délicat d'observations; que cette intervention peut amener une guerre universelle européenne, qui aura son noyau principal en Hongrie, où tous les révolutionnaires se rendront probablement pour grossir l'armée des *rebelles* hongrois (*sic*), et pour propager leurs idées *subversives* (*sic*) dans les pays limitrophes.

Un groupe, remarquable par les personnages qui le composaient, s'entretenait vivement aujourd'hui dans l'une des salles du Palais Législatif. M. Thiers y racontait, à MM. Dupin aîné, Bugeaud, Piscatory, etc., etc., que hier, dans la soirée, à la sortie de l'Assemblée, sa voiture avait été assaillie par une foule agressive, et qu'il n'avait dû son salut, peut-être, qu'au jarret de ses chevaux.

M. le procureur-général Dupin, comparant cette agression à celle de Moulins, a parlé d'enquête.

On peut, sans crainte de se tromper, attribuer à l'odieux assassinat dont il faillit périr victime, la nomination de l'honorable M. Ledru-Rollin, dans le département de l'Allier, au moment où l'urne électorale va se rouvrir dans le département de la Seine. M. Thiers ne serait peut-être pas fâché d'en voir sortir son nom, et qui sait ? une parodie de l'attentat de Moulins produirait peut-être une réaction efficace sur l'opinion des parisiens.

En tous cas s'il y a une enquête, comme l'a dit M. Dupin, nous sommes sûrs d'avance qu'elle sera menée avec une activité, une ardeur que, malgré les promesses de M. O. Barrot, rien jusqu'ici n'a signalé dans l'enquête sur le guet-apens de Moulins.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT.— *Bourse du 26 mai.*— Autriche. Actions de Banque, 1085 A; Oblig. 5 0|0, 72 1|4 A; id. 2 1|2 0|0, 38 3|8 A.

Emprunt 1834, 121 1|4 A. Emprunt 1839, 73 1|4 A.

Hollande. Intégrales, 2 1|2 0|0, 49 A.

Pologne. Obligations de 300 fl., 97 1|2 A; id. de 500 fl., 71 3|4 A.

Le cours de différentes valeurs ne présente aucune modification importante, le mouvement des affaires est insignifiant.

26 *mai*. — Dans la séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui le ministère a fait la réponse suivante à la résolution adoptée hier au sujet des troupes des Etats n'ayant pas reconnu la Constitution. « C'est au pouvoir central à maintenir l'ordre dans l'empire ; par conséquent il considère les résolutions d'hier comme non avenues. »

Le projet de proclamation au Peuple allemand de la rédaction de M. Uhland est adopté; deux amendements de MM. Gravenhorst et Welcker ayant pour but de faire ressortir que l'Assemblée n'entend user que de moyens légaux et repousser toute intervention des étrangers, sont rejetés, à la majorité de 98 et 87 voix contre 45 et 58. A l'occasion de ce débat, un nouveau membre de l'Assemblée, M. Wolf (de Breslau) dit qu'il trouve la proclamation trop faible. « Si vous voulez, dit-il, que le Peuple vous comprenne, parlez-lui son langage. Quand vous parlez des Russes, dites que ce sont les princes qui sont des Russes. Déclarez que l'archiduc Jean est coupable de haute trahison, mettez-le hors la loi. »

Ces paroles provoquent un grand tumulte et attirent à l'orateur un rappel à l'ordre. Plusieurs députés proposent de transférer à Stuttgard le siége de l'Assemblée. Renvoi au comité des Trente. MM. Biedermann, premier vice-président, Riesser, Welcker et quelques autres députés donnent leur démission. M. Wedekind demande que le pouvoir central convoque un congrès des puissances ayant econnu la Constitution. Cette proposition est adoptée.

Ces sortes de passions éphémères, qui rappellent le goût des négociants de Harlem pour certaines tulipes, tiennent au défaut d'éducation artistique, et ont donné lieu à ce dicton insignifiant dont on fait à tout propos une réplique : *Il ne faut pas disputer des goûts...*

Et pourtant ils sont de deux sortes : le bon et le mauvais; mais comme aucune étude n'a appris à les différencier, n'a posé de limites entre eux, l'esprit se livre à toute sorte d'appréciations vagues et arbitraires, ou mieux, laisse à la mode le soin de les régler et s'en rapporte à sa décision.

Après la classe des amateurs, ou plutôt des fabricants, dont il vient d'être parlé, et sur laquelle il ne faut pas compter pour l'intelligence réelle des productions de l'art, nous ne voyons dans la foule plus ou moins éclairée de la nation qu'une fraction très-minime prise dans tous les rangs de la société qui puisse en conscience s'estimer bon juge.

Les artistes savent bien cela, aussi ne travaillent-ils qu'en vue de cette minorité. Delacroix n'expose, dit-il, que pour sept ou huit personnes. Il faut se l'avouer : on n'a pas, généralement, le sentiment du beau ; et la classe la moins favorisée sous ce rapport-là, comme sous bien d'autres, est, sans contredit, la bourgeoisie : en matière d'art, nous préférons de beaucoup le jugement d'un homme du peuple à celui d'un boutiquier ou d'un banquier, à qui son éducation fait souvent faire fausse route, tandis que l'autre juge dans toute la simplicité de ses instincts, sans que l'intermédiaire décevant d'un préjugé vienne troubler sa conception native du beau.

Bon nombre de bourgeois, au contraire, qui passent sans être frappés par les splendeurs de la sculpture grecque ou moderne, s'arrêtent volontiers à considérer avec une convoitise naïve et une complaisance remplie de conviction ces hideuses effigies de cire tournent sur un pivot aux devantures des coiffeurs ou des marchands de nouveautés.

Ce sont les mêmes, il est vrai, qui se pâment d'aise au spectacle d'un ballet.

Or, pour ce qui nous regarde, nous ne connaissons rien de plus insipide que ces niaises gambades rimées, rien de plus mortellement ennuyeux que ces pas qui dessinent toujours le même poncif.

Rien de plus triste que le sourire vide qui met son rictus sempiternel à des lèvres peintes en rouge et qui retrousse des joues raides de fard.

Si du moins l'imprévu, la variété du costume ajoutaient quelque intérêt à ces exhibitions immuables. Mais, non, c'est bien toujours ce jupon court favorisant des poses malhonnêtes et sans grâce, ces maillots incarnats dissimulant l'absence des formes, et cette même jambe, rivale acharnée d'un télégraphe, qui, se lançant horizontalement dans l'air, fait un angle droit avec sa jumelle et ne retombe sur le sol que pour y écrire de nouveau la même phrase trois cents fois éditée, que le Français *inconstant* accueille toujours avec la même faveur.

D'autre part encore, il faut ne pas avoir le moindre sentiment de l'harmonie des lignes, pour avoir imaginé l'uniforme de la couronne de roses assortie au sourire, qui ne quitte pas la tête des danseuses ; cette sorte de bourrelet fleuri, élargissant en apparence la tête, rapetisse le reste du corps et en écrase le dessin ; cela ne s'agence en aucune façon avec le jupon court.

Des vêtements traînants seraient indispensables pour ramener l'harmonie mise en fuite par cette surcharge. Mais ce dernier costume n'est pas praticable, tandis qu'il serait facile de supprimer ou de modifier la couronne. A notre avis, et tel qu'il est de nos jours, le ballet est un spectacle de badauds, il est indigne d'une grande nation, et bon tout au plus pour les banquiers ventrus qui vont cuver leur or dans une avant-scène, et pour lesquels tout effort un peu suivi de compréhension serait une fatigue.

C'est pour ces mêmes hommes, il est vrai, que travaillent la plupart de nos artistes et de nos écrivains.

Ces gens-là composent la masse payante du public ; aussi voyez quelles concessions l'on s'empresse de faire à leurs goûts bâtards.

Par suite de ces complaisances, toute idée généreuse a été bannie soigneusement des écrits destinés à la scène. Toutes les noblesses du cœur s'y sont vu bafouer. Scribe a gagné un ou deux millions à souffleter les hardiesses de la pensée ; tout ce qui n'était pas à la portée de ces intelligences rétrécies, il l'a conspué ; l'artiste à la recherche du beau, l'artiste dédaigneux du métier est tourné en ridicule dans ses comédies ; l'ami qui se dévoue y est traité de dupe, la femme de cœur unie à un futur qu'elle ne saurait aimer, il nous la représente comme une folle ; c'est son école qui a inventé l'épithète ironique d'*incompris*, prodiguée outre mesure à tous ceux qui portent une pensée sans affinité avec les conceptions du vulgaire. Laissons cela.

Visitez les magasins des marchands d'estampes, sur cent gravures vous n'en verrez pas dix qui soient d'après un bon maître ; toujours des fadaises, des trivialités, du Paul de Kock en images.

Que voulez-vous ? les marchands savent quels sont les acheteurs.

L'ameublement du bourgeois est du reste tout à fait en rapport avec ses idées sur l'art ; les tableaux que vous y verrez appartiennent à la famille des *sujets intéressants*.

D'ailleurs, on y voit, de préférence aux tableaux, une collection de lithographies coloriées, à moins que le bourgeois ne tienne absolument à passer pour un *protecteur éclairé des arts*, et ne veuille se donner la réputation d'un homme à son aise qui fait des folies, auquel cas, le premier objet qui frappera vos regards sera son portrait en face de celui de sa femme ; deux trivialités qui se font *vis-à-vis*.

Outre le piano (d'obligation, si le bourgeois à une fille qui *cultive les arts*), vous ne manquerez pas d'y voir sur des étagères toutes ces affreuses porcelaines peinturlurées et dorées qui nous font papilloter les yeux aux devantures des magasins.

De bronzes, point ; mais des pendules surmontées d'un groupe doré dont le sujet sera invariablement tiré de quelque roman en vogue ; partout du mesquin, du poli, du luisant ; ce n'est pas le bourgeois qui comprendra jamais que la peinture est faite pour être vue et non pour être flairée, ainsi que Rembraudt a eu l'audace de le prétendre, aussi les rudes coups de brosse de ce maître ne manquent-ils jamais de l'effaroucher, lorsque son désœuvrement ou les instances de la famille le poussent au musée de peinture.

ANGE PECHMEJA.

Aujourd'hui, à l'Odéon, avant-dernière représentation des *Bourgeois des Métiers*. La foule plus que jamais se porte à ce théâtre pour applaudir ce patriotique ouvrage joué par l'élite de la troupe. Avis aux retardataires.

— Les soins apportés à la mise en scène de la *Biche au Bois* retardent de quelques jours la reprise de cette étonnante féerie qui aura pour tous l'attrait de la nouveauté ; les décors ont été entièrement refaits, les costumes sont neufs ; le ballet de Lerouge, composé des plus charmantes danseuses de Paris, est appelé à avoir le plus grand succès.

MM. Ch. Potier, Lebel (du cirque), Nestor, Moëssard.

Mmes Grave, Saint-Hilaire, Antoine, Lorry, Désirée et plusieurs autres jolies femmes, tous artistes connus et aimés du public, doivent remplir les principaux rôles.

Très incessamment, la première représentation au bénéfice des artistes et employés du théâtre.

CHATEAU DES FLEURS. — Aujourd'hui mercredi, jour que la mode a pris sous son patronage, grande fête musicale. MM. Gozora, Junoa, Lionnet, diront les plus nouvelles romances et chansonnettes. On entendra deux morceaux par Mme Bacourt, qui obtient chaque soir un véritable triomphe, et deux grandes scènes comiques par Mayer. Grandes illuminations, fleurs et corbeilles transparentes. Embrasement du jardin, et splendide feu d'artifice de Ruggiéri.

SPECTACLES DU 28 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.

THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Comité de bienfaisance. On ne saurait penser à tout.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fête, Maison à vendre, les Rendez-Vous.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE. — Bon moyen. Feu d'artifice. Riche d'amour. J'attendais un omnibus.

VARIÉTÉS. — Paix du ménage. Indiana et Charlemagne. Vendredi. Jobin.

GYMNASE — Premières amours. Un Duel chez Ninon. La Montagne qui accouche, Chalamel.

THÉATRE MONTANSIER. — La Grosse caisse ou les élections, un Cheveu pour deux Têtes, la Belle Cauchoise, femmes

Hesse-Darmstadt. — HEPPENHEIM, 25 *mai*. — Un combat a eu lieu hier près de Lauterbach, à la frontière badoise entre une foule assemblée arrivée de Bade sur le territoire hessois et les soldats hessois. On dit que 40 hommes y ont été tués et plus de 100 faits prisonniers. On les a envoyés à Mayence. Au nombre de ces derniers se trouve le président de l'association démocratique de Fürth.

Bavière. — Le gouvernement provisoire du Palatinat a fait savoir, le 23 mai, qu'il a choisi Kaisers-Lautern pour son siége. Ses membres ont déjà quitté Spire.

MUNICH, 24 *mai*. — Le ministère vient de faire afficher une proclamation dont voici la teneur :

1° Le Palatinat du Rhin est considéré comme province en état d'insurrection.

2° La formation du gouvernement provisoire est un acte de haute trahison.

3° Toutes les dispositions de ce gouvernement sont nulles; tous les paiements d'impôts qu'il ordonne sont nuls.

4° Les communes seront responsables des dommages occasionnés pour l'insurrection.

Les séances de la chambre des députés d'hier et d'aujourd'hui étaient très-orageuses, par suite d'une décision de la majorité, qui exclut les députés du Palatinat de la participation aux débats. Toute la gauche, avec les députés du Palatinat, a quitté la salle.

PRUSSE.

BERLIN, 26 *mai*. — On assure que le roi de Prusse se propose de se mettre à la tête de ses gardes pour aller prendre en personne le commandement du corps d'armée qui se concentre autour d'Erfurt, ville qu'on destine à être le siége de la future Assemblée nationale.

L'armée prussienne qui s'avance en colonnes sur Francfort, se compose de 50 bataillons de 1,200 hommes, chacun, avec une cavalerie et une artillerie en proportion, le tout se monte à 80,000 hommes. Les autres États allemands fourniront le reste pour former une armée de 150,000 hommes, qui pourra bientôt se trouver réunie presque aux frontières de France.

POLOGNE.

On écrit des frontières de la Pologne le 20 mai au *Boersenhalle* :

« On attend l'empereur de Russie à Kalisch, où l'on fait de grands préparatifs pour un congrès des trois grandes puissances. Les diplomates les plus influents accompagneront le czar. Le roi de Prusse y viendra incognito par Ostrowo. Des espions russes ont découvert des relations très étendues des Hongrois pour la cause de leur indépendance; elles s'étendent jusqu'au Caucase. La Russie sort de son attitude passive pour comprimer les tentatives d'insurrection dans les parties polonaises de l'empire. Dans la Volhynie et dans plusieurs districts de la Lithuanie, la résistance des paysans contre les propriétaires fonciers semble vouloir s'étendre davantage, et ces provinces, animées de sentiments polonais, sont surveillées par des masses de troupes.

« Jamais la fermentation à l'intérieur de la Russie n'a été si grande, et, quoiqu'un ukase ait ordonné aux particuliers de livrer leurs armes, ils en cachent des provisions considérables, car la lutte de la Hongrie contre l'Autriche a éveillé dans les cœurs des Polonais de toutes classes de vives sympathies. Malgré tous les obstacles imaginables, les nouvelles arrivent dans l'intérieur. Les paysans même parlent des succès des Hongrois, et les noms de Bem et de Dembinski y sont aussi populaires qu'en Hongrie.

CRACOVIE, 24 mai. — On dit que l'empereur d'Autriche passera aujourd'hui par notre ville, de retour de Varsovie à Vienne. Les esprits sont ici très agités, et on attend avec impatience le résultat du premier choc de deux armées qui sont sur le point de se livrer des batailles décisives. Les autorités autrichiennes menacent dans toute la Galicie des peines les plus sévères et des tribunaux militaires la moindre infraction contre la tranquillité publique. Jamais à Cracovie on n'a vu une pareille surveillance de police que maintenant. Un contraste singulier à cette sévérité, ce sont les montres des boutiques de libraires garnies des brochures publiées dans un temps où la révolution était officielle. Voilà pour les Russes des publications qui ne sont pas sans intérêt.

On a demandé aux chefs d'institutions et aux recteurs des écoles les noms des elèves qui sont partis pour la Hongrie, et le gouverneur de la Galicie invite tous les habitants qui se trouvent en Hongrie à rentrer dans le pays jusqu'au 1er juin, sous menace de peines sévères.

LÉOPOL, 20 *mai*. — Malgré la promesse de l'autocrate de payer en argent comptant tout ce dont ses troupes auront besoin, on se procure le nécessaire pour les troupes russes entrées par Léopol par réquisition, et on paie au moyen de bons.

Le conseil ruthénien avait préparé pour le 15 mai une grande solennité en commémoration de l'abolition de la corvée en Galicie. Cette solennité a eu lieu en présence du gouverneur, M. Goluchowski, des autorités autrichiennes et de plusieurs généraux russes. Après le service divin, un char antique attelé de bœufs fut amené devant la résidence du gouverneur, et une députation de paysans de diverses contrées lui a offert, d'après l'usage antique, du pain et du sel. Cette solennité a scandalisé quelques Russes; pour beaucoup d'autres, elle offrait un spectacle tout nouveau et intéressant d'un Peuple qui célèbre son entrée dans la carrière de la liberté. (*Correspondance particulière.*)

HONGRIE.

On mande de Presbourg le 20 mai :

« Les Hongrois ont garni toute la rive du Waag de tant de canons que les Autrichiens ne pourraient en hasarder le passage qu'avec des pertes énormes. Ils protégent par cette disposition leur corps d'armée qui opère dans le nord de la Hongrie, sous les ordres du général Dembinski. »

— On écrit de la Transylvanie que les officiers turcs qui gardent les frontières de la Valachie, fraternisent avec les Hongrois et sont aussi animés qu'eux contre les Russes.

— La *Feuille constitutionnelle*, en parlant de l'engagement qui a eu lieu près de Raab, dit : les hussards ont attaqué en grand nombre la position des impériaux qui ont combattu vaillamment; les assaillants en prenant la fuite, ont attiré les impériaux à la portée de leurs batteries, qui ont ouvert un feu croisé très meurtrier et fait essuyer aux impériaux des pertes considérables. Cette manœuvre a souvent réussi aux Hongrois.

Kossuth a nommé le 7 mai Arthur Gœrgey ministre de la guerre, en lui laissant le commandement en chef des troupes hongroises. Le général Klapka le remplacera au ministère aussi longtemps que les opérations militaires dureront. Ainsi tombent les nouvelles malveillantes des journaux impérialistes qui imputaient à Dembinski et aux officiers polonais de l'armée hongroise le désir de s'imposer au gouvernement hongrois.

— Le général Welden a publié, le 20 mai, une proclamation aux Hongrois. Il ne les menace plus, il les flatte pour les engager à redevenir sujets de l'Autriche. « Votre histoire, dit-il, est trop glorieuse, vos services rendus à la dynastie sont trop grands pour que notre armée puisse songer à vous enlever vos libertés nationales. »

— Kossuth a donné au clergé hongrois un délai de six semaines pour reconnaître le nouveau pouvoir.

AUTRICHE.

VIENNE, 23 *mai*. — On assure que le voyage de l'empereur Joseph à Varsovie n'est qu'une visite faite en retour à Nicolas qui a été le premier à rendre *incognito* une visite à l'empereur d'Autriche à Olmutz. D'autres disent que des conférences très sérieuses et qui visent au remaniement de l'Europe occupent les deux monarques.

Le château de Spielberg sera fortifié, on en transportera les prisonniers politiques au château archiepiscopal de Mürave dans le cercle d'Olmütz.

L'empereur a accepté la démission de M. Stadion qui se trouve en état d'aliénation mentale.

(*Journaux de Vienne.*)

OLLMUTZ, 24 *mai*. — L'empereur d'Autriche est de retour de Varsovie. L'association connue sous le nom de Slowanska Lipa, qui s'était transformée en une sorte de cabinet littéraire, a été entièrement supprimée ; l'autorité lui a fait défendre de se réunir de nouveau, sous quelque titre que ce soit. Le local a été fermé. (*National Zeitung.*)

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 25 *mai*. — On commence à s'occuper des élections qui semblent très-prochaines. Turin comme Paris a son comité de la rue de Poitiers, composé de tous les invalides de la politique, de tous ceux qui jettent sur le passé un regard de regret, qui tremblent devant l'avenir parce qu'il menace tous les abus dont ils profitent, parce qu'enfin les exigences de l'honneur national les épouvantent. Malheur au pays où vivent de pareils hommes!

Le général Chrzanoswski n'est pas parti pour Paris, comme on l'avait annoncé, il se trouve encore à Turin. Tout le monde demande hautement la prompte publication du rapport du général en chef sur les événements de la dernière campagne. Il a intérêt plus que personne à faire connaître les causes qui ont précipité la nation piémontaise dans un abîme de misères,

Le comte Cesare Balbo est parti seul pour Gaëte. Le caractère de cet homme d'état est sans doute fort honorable, et les sentiments dont il est animé pour l'indépendance italienne sont très connus. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il a toujours été un partisan très avoué du pouvoir temporel des papes, et sa mission ne peut être que funeste à la République romaine.

— On écrit de Turin à la date du 23 :

La maladie du roi ne manque pas de gravité; les saignées abondantes opérées sur lui, ont été faites contre les règles; on a reconnu depuis qu'elle exigeait tout le contraire.

On sait que d'une part le nouveau ministre, M. d'Azeglio, avait délégué deux plénipotentiaires à Gaëte, ayant mission de s'entendre avec les souverains qui y sont réunis, pour les affaires de l'Italie centrale.

D'une autre part, le général toscan de Laugier, est arrivé à Turin. C'est sans doute avec une mission spéciale du grand-duc de Toscane.

Le caractère de cette double mission n'est pas connu du public; mais l'appréciation de la situation politique de la Péninsule peut mettre sur la voie. On sait fort bien que l'Autriche ne veut plus des souverains italiens qui ont fait de la propagande en 1847, et que l'occupation de la Toscane par les généraux d'Aspre et Kolowrat, loin de faire plaisir à Léopold, est pour lui l'annonce de la fin de son règne.

La commission gouvernementale de Florence n'est pas moins confuse des progrès des armées autrichiennes. Dans une pareille perplexité, où se tourner? ce n'est pas vers la France : elle s'est trop bien abusée dans son intervention à Rome. Ce n'est pas vers l'Angleterre : Sir Hamilton, son ambassadeur, est bien l'auteur primitif de tout ce qui arrive, car c'est lui qui, jaloux des lauriers de M. d'Harcourt à Rome, a voulu aussi conseiller une fuite et a fait partir Léopold; mais l'Angleterre n'aurait pas la bonne foi de réparer sa faute, car ce serait la reconnaître.

Léopold a pensé au Piémont, il nous a envoyé son fidèle Achate, le général de Laugier. Mais que peut faire le gouvernement sarde, heureux qu'il est que l'Autriche laisse dormir la question des frais de guerre?

Vénétie. — VENISE, 15 *mai*. — (*Bulletin officiel.*) — L'ennemi, dans l'impossibilité de continuer ses travaux sur le front d'attaque, essaye d'étendre son aile droite autant que le permettent les dispositions du terrain. Toutes les mesures sont prises pour l'arrêter.

Les travaux sont toujours inondés. Le feu ennemi, qui nous avait fait quelque mal ces jours derniers à cause de l'admirable indifférence de la troupe envers le danger, n'a pas été ralenti; mais, grâce aux précautions qui ont été prises, nous n'avons eu qu'un seul blessé.

16 *mai*. — Les travaux ennemis sont toujours dans le même état et ne donnent aucun motif de supposer qu'il veuille changer son plan d'attaque.

Aujourd'hui toutes ses tentatives pour consolider le terrain sur les points principaux de la nouvelle parallèle, ont été rendues inutiles jusqu'à ce moment par le feu de nos batteries.

Les pertes continuent des deux côtés. Parmi les quelques blessés que nous avons eus dans la journée d'hier, nous citerons particulièrement le lieutenant Vallé, l'un des ingénieurs le plus actif et le plus intelligent du corps lombard. Il a reçu cette blessure assez grave pendant qu'il dirigeait les travaux avancés de la lunette n° 13, et, après avoir été atteint, il n'en donnait pas moins l'exemple de la fermeté et du courage. (*Gazette de Venise.*)

— Samedi dernier est sorti de l'arsenal le brick le *Pilade*. La première division des Trabaccoli est arrivée et doit bientôt sortir sous le commandement du brave officier Tiozzo. La seconde division suivra bientôt.

— Le vapeur de guerre français le *Solon* est entré le 14 dans notre port, arrivant de Trieste. Le *Panama*, vaisseau de guerre français, est attendu demain.

Toscane. — FLORENCE, 22 *mai*. — Un décret du commissaire extraordinaire dissout la garde nationale d'Arrezo, de Pistoja, de Barbarino, de Mugello et de Scanzano. Il ne se passe pas un jour sans que le comte Serristori signe de semblables décrets.

Le *Nationale* et le *Popolano*, supprimés par ordre supérieur, reparaissent sous un autre nom, le premier intitulé l'*Avenire*, et le second l'*Imparziale*.

Toutes les troupes qui se trouvent dans cette capitale sont placées sous les ordres du comte général César de Laugier, le commandant Chiesi continuera à être inspecteur des troupes de ligne.

République romaine. — ROME, 20 mai. — Séance de l'Assemblée constituante du 19 mai. *Minuit.*

Après une lettre de M. Lesseps, envoyé de France en guise de préambule, les trois commissaires donnent lecture à l'Assemblée romaine du projet de convention suivante, proposée par ledit envoyé :

1° Les États romains réclament la protection de la République française;

2° Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement;

3° Rome accueillera l'armée française comme une armée de frères. Le service de la place sera fait conjointement par les troupes des deux nations, et les autorités civiles et militaires de Rome continueront leurs fonctions dans toutes leurs attributions légales.

Après une courte discussion, l'assemblée a adopté à l'unanimité la réponse suivante :

L'assemblée, avec le regret de ne pouvoir admettre le projet de l'envoyé extraordinaire du gouvernement français, invite le triumvirat à lui en faire connaître les motifs et à continuer à traiter, afin d'établir les meilleurs rapports entre les deux Républiques.

ALBANO. — Les Napolitains, à l'approche de Garibaldi, qu'ils appellent le diable rouge, ont abandonné Albano, où ils s'étaient retranchés.

Cette ville a beaucoup souffert pendant le séjour des Napolitains. On aurait dit qu'elle avait été abandonnée par les Croates après un mois de pillage. Les excès, les vols, les horreurs commises par ces satellites de Gaëte seraient à peine crus s'ils n'étaient attestés par mille preuves.

Toute la ville a été dévastée. Les gardes nationaux ont été désarmés, et on leur a enlevé jusqu'à leurs habits et même leurs gibernes. On arrachait les boucles d'oreille aux femmes, on saisissait les chevaux des particuliers.

Les Napolitains ont laissé à Albano pour 20,000 écus de bons. Deux mille écus ont été demandés en prêt à la municipalité de Marino avec la promesse de les rendre le soir. Mais la municipalité n'en a plus entendu parler.

La troupe, tout en se livrant à toutes ses prouesses, criait contre le roi, criait contre Pie IX, au nom desquels était faite cette expédition. Quelques-uns répandaient le bruit qu'il ne s'agissait pas de rétablir le souverain pontife, mais d'installer à Rome le frère du roi napolitain. Ces bruits sont absurdes, mais ils montrent quel était l'esprit et la discipline de ces nouveaux Croates.

Aussitôt qu'ils furent partis, les habitants accoururent dans les rues et se répandirent sur toutes les places, illuminèrent toutes leurs maisons, brûlèrent les armes pontificales, et ne cessaient de faire entendre les cris de : *Vive la République!* Il manquait au gouvernement des prêtres cette nouvelle preuve de l'affection des Peuples!

COMBAT DE VELLETRI. — (*Bulletin officiel.*)

Rome, 22 mai.

Nous sommes à Velletri, je vais vous donner rapidement quelques détails sur les faits.

Avant-hier nous bivouaquâmes sur trois points en trois colonnes, comme j'avais divisé mon corps d'armé la première servant d'avant-garde commandée par le colonel Marchetti, la seconde formant le centre sous les ordres du général Garibaldi et dont faisait partie la cavalerie commandée par le général Bartolucci, la troisième formant la réserve commandée par le général Galletti. Dans la matinée je me mis en marche et le général Garibaldi s'avança avec une partie de sa division pour faire une reconnaissance sur Velletri avant même l'arrivée des autres corps.

L'ennemi, s'apercevant de la faiblesse de cette colonne, sortit à sa rencontre à un mille et demi de la ville, avec une force de près de six mille hommes, et engagea vivement le combat. Le brave général soutint l'attaque avec une telle vigueur, et fit essuyer de telles pertes aux troupes royales, qu'il les força à se retirer précipitamment dans la ville, quoiqu'il les sussent très supérieures, surtout en cavalerie. Un feu très vif s'engagea alors sur tous les points d'où l'on pouvait faire résistance. Mais de nouvelles troupes étant accourues à marche forcée au secours de Garibaldi, le combat devint général, et l'artillerie et la mousquerie ne cessèrent qu'à nuit close.

L'obscurité de la nuit nous empêcha de poursuivre l'attaque; mais l'enthousiasme de nos troupes nous donnait la certitude d'une victoire complète pour le jour suivant. Nous nous disposions à occuper la forte position des Capucins, d'où l'on peut battre la ville, quand l'ennemi l'évacua trois heures avant le lever du soleil. Le roi Ferdinand avait quitté la ville le jour précédent, à l'heure même où le combat était le plus ardent. Velletri nous a ouvert ses portes ce matin, et nous y sommes entrés à sept heures.

Je ne peux pas vous donner de longs détails. Je vous dirai seulement que dans notre première rencontre avec l'ennemi, celui-ci éprouva de grandes pertes, et laissa beaucoup de prisonniers dans nos mains.

Nous avons perdu peu de monde, surtout si l'on considère le temps pendant lequel l'action fut engagée. L'ennemi, d'ailleurs, nous combattait presque à couvert, et faisait jouer une nombreuse artillerie. Nos troupes n'ont pas reculé d'une ligne, et arrivèrent jusqu'aux murailles.

Elles se maintinrent dans leur position, malgré tous les efforts de l'ennemi pour les en déloger, et les fatigues et les privations qu'elles avaient endurées. Pendant la nuit, l'espoir de se battre encore le lendemain entretenait dans le camp une impatience et une joie difficiles à décrire. Je vous signalerai bientôt ceux qui se sont le plus distingués. D'après les rapports qui me sont parvenus jusqu'à présent, le nombre des morts s'élève à 18, et celui des blessés à 70.

Le général en chef,
Signé ROSELLI.

Velletri, 20 mai.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 28 *mai*. — Consolidés ouverts à 91 1/4 1/2 pour compte et comptant, fermés à 91 1/4 3/8.

Une proclamation annonce officiellement l'annexation du Punjaub à l'empire britannique.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 29 *mai*. — Dans la dernière séance de la chambre (du 26 mai) un débat assez intéressant s'est engagé sur la proposition faite par M. Schumacher à l'effet d'allouer un crédit de 2,000 fr. pour la création d'un conseil supérieur de commerce et d'industrie. Cette question dont il est impossible de méconnaître l'importance a été déjà plusieurs fois agitée dans la chambre, mais, malheureusement, toujours d'une manière incidente; aussi n'a-t-elle pas encore été discutée à fond. Il en a été de même samedi et l'honorable M. Schumacher, soit qu'il n'eût pas beaucoup de confiance dans les chances d'adoption de sa proposition, soit qu'il ait cru devoir se montrer satisfait des explications assez peu concluantes de M. le ministre de l'intérieur, l'honorable M. Schumacher, disons-nous, a retiré sa proposition, bien qu'elle eût été appuyée par plusieurs honorables membres et notamment par MM. Prévinaire et Cumont, dont la compétence en matière de commerce et d'industrie fait autorité.

La chambre paraît avoir hâte de terminer ses travaux et il est douteux qu'elle consente à aborder, avant de se séparer, une question de cette importance, soit à l'occasion du budget des affaires étrangères, soit à l'occasion d'une proposition spéciale que présenterait l'honorable député de Bruxelles,

La question de la suppression de l'inspection ecclésiastique en matière d'enseignement, question soulevée par quelques observations de la section centrale, sans que cependant cette section ait cru devoir poser de conclusions formelles, a amené M. le ministre de l'intérieur à donner quelques explications sur les intentions du gouvernement à ce sujet.

M. Rogier a manifesté l'espoir d'arriver à une solution satisfaisante, mais il est resté dans le vague en ce qui concerne les moyens de réaliser cet espoir. Nous aimons à croire que l'esprit de conciliation que M. le ministre a invoqué avant-hier, présidera à la rédaction du projet sur l'enseignement primaire, dont il a annoncé la présentation prochaine. (*Emancipation.*)

—Le journal la *Nation* cherche toujours à s'expliquer la levée extraordinaire des classes des miliciens.

La nouvelle de l'envoi de 50,000 hommes vers le Rhin, a fait une impression de découragement complet sur l'armée. Il est probable que le gouvernement se flatte de pouvoir prendre une part active à la coalition réactionnaire en Europe : la nation et l'armée pourront bien ne pas partager ce désir, et dans ce cas la tentative serait aussi ridicule qu'insensée.

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 25 mai. — La question de la liste civile fait le sujet de toutes les conversations, non seulement dans les cercles politiques, mais encore parmi les bourgeois, qui, en Hollande, ont la réputation de ne se mêler en rien des affaires publiques, et de *laisser faire*. Le temps et les mœurs sont changés. On trouve la liste civile beaucoup trop élevée, vu la situation critique de nos finances. La ville de Deventer a pris à cet égard l'initiative d'une démarche sérieuse. Ses habitants ont signé une pétition pour prier la seconde chambre de réduire considérablement la liste civile du roi actuel. Cette demande, quelque juste qu'elle soit, est un fait curieux et important. Il prouve que ce n'est plus un engouement fou envers la maison d'Orange, mais l'amour de l'ordre seul qui fait adhérer les populations néerlandaises à la royauté et au roi Guillaume III. Ce nouvelles tendances se font jour à tout moment. Ainsi, le passage du discours d'inauguration, où le roi dit : Je monte sur le trône en vertu du droit que me confère ma naissance, a grandement déplu.

Depuis trois jours la Chambre discutait la loi sur la responsabilité ministérielle. Elle l'avait si bien amendée et changée, que le ministère a retiré son projet dans la séance d'hier au soir. Comme je vous l'ai écrit, il y a quelques jours, la Chambre n'acceptera aucun projet de quelque importance, présenté par le ministère, qui, de son côté, persiste à garder le pouvoir. Peut être prendra-t-il un parti décisif d'ici au 5 juin, la Chrmbre s'étant ajournée jusqu'à cette époque.

Nous avons reçu aujourd'hui l'*Overland-Mail* de Java. Les nouvelles de Batavia vont jusqu'au 29 mars dernier. L'expédition contre Bali est partie le 25 de Sourabaya. Elle se compose de 5,000 hommes de troupes régulières, 3,000 Coelies et de 12 pièces de canon. Le commandant en chef de l'armée, le général Michiels, a juré de prendre une revanche éclatante sur les Balinois.

(*Correspondance de l'Emancipation.*)

AMÉRIQUE DU NORD.

NEW-YORK. — Il y a eu le 10 mai des troubles très-sérieux à New-York parce que M. Ready, le célèbre acteur irlandais, voulait jouer au théâtre Aston. Plusieurs personnes ont été arrêtées, et le peuple, voulant les délivrer, on a fait sortir les troupes qui ont tiré sur les émeutiers et tué vingt d'entre eux.

Voici l'affiche qu'on lisait à chaque coin de rue :

» Américains, levez-vous; la grande crise est enfin arrivée. C'est maintenant le moment de décider si les aristocrates anglais et le pouvoir des étrangers triompheront dans notre ville, la métropole de l'Amérique, ou si ses propres enfants, dont les pères ont autrefois forcé ces vils mécréants de succomber, baiseront lâchement la main qui les frappe, et s'ils permettront qu'on les prive de la liberté d'opinion si chère à tout véritable cœur américain. Américains, sortez, et ayez le courage d'avouer que vous possédez les cœurs de fer de 1776. »

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Séance du 29 mai.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN KÉRATRY, DOYEN D'AGE.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

LE CIT. COISLIN, secrétaire, lit le procès-verbal, qui est adopté.

LE PRÉSIDENT donne connaissance de la démission donnée par le citoyen Crouseilles, membre de la cour de cassation de ses fonctions, il opte pour le mandat de représentant du peuple.

Il donne connaissance également de deux demandes de congé temporaire. — Accordé.

LE CIT. KŒNIG. Je demande la parole pour une motion d'ordre.

LE CIT. KŒNIG. A l'ouverture de la séance d'hier on a fait une distribution du réglement de la Constituante; c'est, je crois, par ordre de notre président, comme doyen d'âge; mais ce réglement n'est obligatoire que jusqu'à un certain point, et c'est avec étonnement que j'ai reconnu qu'on avait omis de comprendre dans cette distribution un exemplaire de la Constitution.

A droite. — Nous l'avons.

LE CIT. KŒNIG. Permettez-moi de vous exprimer les motifs qui me font insister sur cette distribution. Un des articles de cette constitution font un devoir à la France de ne pas souffrir d'intervention intrangère. (Interruption. Aux voix!—L'ordre du jour!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Landolphe demande la parole pour une motion d'ordre, je la lui accorde.

LE CIT. LANDOLPHE. Il m'a fallu un motif bien puissant pour me décider, moi, inexpérimenté des usages et du langage parlementaire, à monter à cette tribune. Mon observation est relative à la manière dont la séance d'hier a été conduite, toutes les assemblées qni se sont succédé en France depuis notre première révolution ont acclamé le gouvernement existant, l'Assemblée nationale en 1848 s'est empressée d'acclamer la République. Nous, nous attendions hier le signal de notre président, le signal n'a pas été donné. C'est un oubli qu'il est convenable de réparer.

Pendant que l'on gardait le silence ici, que se passait-il au dehors? *Le Peuple (réclamations à droite), le Peuple* était venu se presser autour de votre palais pour acclamer la République, et vous l'avez repoussé. *(Mouvement.)*

Je demande si, à l'époque de la monarchie, lorsque le Peuple venait accueillir le roi d'acclamations de respect et d'amour, le roi l'aurait fait repousser loin de lui? Non sans doute. Pourquoi donc l'Assemblée agit-elle autrement, pourquoi met-elle une forêt de baïonnettes entre le Peuple et elle ?

Je demande donc que nous nous réunissions tous dans ce cri de *vive la République!* que le Peuple qui attendait à nos portes a été étonné de ne pas entendre.

Toute la gauche se lève au cri de : *Vive la République.*

LE CIT. LAURENT (de l'Ardèche.) Venez donc proposer le retour de la monarchie. (Murmures à droite.)

LE CIT. SEGUR D'AGUESSEAU. Moi aussi je suis ému en montant à cette tribune; moi, nouveau dans cette enceinte, je viens protester contre cet abus qu'on a fait tant de fois de ce mot *Peuple*. Le Peuple, c'est la France entière, et non telle ou telle fraction du Peuple.

On nous reproche de n'avoir pas hier acclamé la République; on nous reprochera sans doute aussi notre silence pendant les acclamations de tout à l'heure. (Sans doute! sans doute!)

Eh bien, moi, je n'ai pas crié, et je vais en donner le motif, je n'ai pas crié : *Vive la République*...

Une voix à gauche.—Démocratique et sociale. (Bruyantes réclamations à droite.—A l'ordre! à l'ordre!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je rappelle l'interrupteur à l'ordre.

Nous remarquons que les citoyens Boichot et Rattier se lèvent alors.

LE CIT. SÉGUR D'AGUESSEAU. Est-ce ainsi que vous entendez la première des libertés, celle de la tribune ? (Approbation à droite.)

Je n'ai pas crié : *Vive la République*, parce qu'on appliquait ce cri à cette fraction du Peuple qui n'est pas l'universalité des citoyens.

A gauche. — Toujours le système des interprétations.

LE CIT. SÉGUR D'AGUESSEAU. A cette fraction du peuple qui méconnaissait l'ordre public en poussant des cris de violence.

A gauche. — Comment les cris de : Vive la République! vive l'amnistie! sont des cris de violence. C'est une dérision. (Bruit.)

LE CIT. SEGUR D'AGUESSEAU. Je n'ai pas voulu crier vive la République! à la suite de ceux qui la compromettent. (Murmures.) Je n'ai pas voulu qu'on pût dire : Il n'ont pas osé se taire. (Allons donc! allons donc!)

Mais maintenant, dans la plénitude de notre liberté, je vous propose, à mon tour, de nous unir, au nom de la souveraineté nationale, dans ce cri patriotique de : *Vive la République!*

L'Assemblée tout entière se lève, et la salle retentit du cri de : *Vive la République!*

LE CIT. BAUNE. C'est avec un sentiment d'amertume et d'étonnement que j'ai vu inaugurer l'arrivée d'une certaine fraction des représentants par une scission de l'Assemblée. (Interruption. — Bruit à droite.)

LE CIT. ERNEST DE GIRARDIN. Citoyen président, je demande qu'on mette l'ordre du jour aux voix.

A gauche. — Vous demandez la liberté de la tribune, respectez-la donc.

LE CIT. PRÉSIDENT. La question me semble terminée là; je vais en rendre l'Assemblée juge.

La droite se lève pour la clôture.

A gauche. — L'orateur doit avoir la parole; on ne peut la lui enlever.

LE CIT. BAUNE. Je proteste contre cet abus de pouvoir.

Une grande agitation se manifeste; les interpellations s'échangent entre la droite et la gauche.

Le bruit est à son comble, nous entendons seulement que le président invoque le réglement, et que la gauche proteste en disant qu'il n'y en a pas.

LE CIT. BAUNE. Je demande la parole contre la clôture. Notre président peu oublieux des usages des anciennes chambres, nous traite ici comme sous la monarchie. (A gauche. — C'est ça, c'est ça. — Interruption à droite. Le citoyen Segur d'Aguessau me permettra sans doute de continuer la discussion

L'Assemblée consultée déclare que la discussion ne continuera pas, cette décision soulève les murmures de la droite.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

LE CIT. SAUTEYRA, au nom du premier bureau, rend compte des élections du département de l'Aisne. Toutes les opérations ont été régulières. Une seule protestation nous est parvenue : c'est celle d'un sous-officier qui se plaint qu'on l'ait empêché de voter, et demande l'annulation des élections pour ce motif.

A gauche.— Il n'est pas le seul.

LE CIT. RATTIER. Les élections de l'armée ont été entravées partout. (Murmures à droite.)

Les élections de l'Aisne sont validées. En conséquence, sont proclamés représentants du Peuple les citoyens Lherbette, Quentin, Bouchart, Odilon Barrot, Cambacérès, de Brotonne, Fouquier, Paillet, Ladevèse, Hébert, Godelle, Lauriston, Bussières.

L'assemblée valide successivement les élections de l'Allier, de l'Ain, des Basses et Hautes-Alpes. L'Ardèche compte huit représentants. L'Assemblée admet les cit. Laurent, Combrel, Gluzel, Vasseur, Pierre Bonaparte, Vacheresse, Campanhet.

Elle réserve celle du citoyen Chabert, la commission n'ayant pas terminé l'examen du dossier.

LE CIT. COQUEREL, rapporteur, propose l'admission des six représentants de l'Ariége.

LE CIT. NOVYN DE TRANCHÈRE demande la parole. Avant que l'Assemblée se prononce, je demanderai à adresser une question au citoyen rapporteur.

On m'a assuré que le citoyen Pilhes, l'un des représentants élus, était le même qui a figuré dans les affaires de Rome, en compagnie du citoyen Laviron.

LE CIT. COQUEREL. Cette question a été soulevée dans notre bureau et il a été constaté que le représentant élu n'était que le frère de celui qui se trouve à Rome.

LE CIT. PILHES. Le citoyen Pilhes dont les journaux d'Italie vous ont entretenu est mon frère cadet qui partage tous mes sentiments. (Très-bien ! très-bien !)

Je suis Victor Pilhes, ex-commissaire de Ledru-Rollin qu'on a tant calomnié. (Très bien ! très bien ! — Rumeurs à droite.)

Les élections du Cantal, du Calvados, des Bouches-du-Rhône, de l'Aveyron sont successivement validées.

Charente Inférieure : 10 représentants. — Les votes de l'armée n'ont rien changé à la liste arrêtée dans le département. Presque tous les élus appartiennent à l'armée. Les élections sont validées.

Cher : 6 représentants. — Pas de protestation. Admis.

Corrèze : 7 représentants. — Admis.

Corse : Cinq représentants. Admis.

Côte-d'Or : Huit représentants. Admis.

LE CIT. FAVREAU propose la validation de l'élection.

LE CIT. JAMES DEMONTRY. Il y a une protestation.

LE CIT. PRÉSIDENT. Si vous avez des observations à faire, demandez la parole.

LE CIT. JAMES DEMONTRY. La protestation dont je parle se reproduira pour d'autres élections. Mon observation n'est donc faite qu'à titre de réserve, la discussion viendra en temps utile,

LE CIT. MARCHAL. Je suis l'un des représentants dont l'élection serait contestée, je ne puis rester ainsi dans l'incertitude sur la validité de mon mandat, je demande donc que l'on donne immédiatement lecture de cette protestation et que l'Assemblée décide.

LE CIT. JAMES DEMONTRY n'insiste pas. Les élections de la Côte-d'Or sont validées.

Creuse : Sept représentants. Tous admis.

Dordogne : Dix représentants. Tous admis.

Doubs : Six représentants. Tous admis.

Eure : Neuf représentants. Tous admis.

Eure-et-Loire. Six représentants. Tous admis.

Finistère : treize représentants. Tous admis. Une protestation basée sur ce fait que dans un canton le dépouillement aurait été opéré aussitôt après la fermeture du scrutin, est renvoyée au ministère de l'intérieur pour qu'une enquête ait lieu sur une violation flagrante de la loi électorale.

Gard : huit représentants. — Tous admis.

Haute-Garonne : Dix représentants. — Tous admis.

Gers : Sept représentants. Tous admis.

Le cinquième bureau ne s'est pas arrêté à une protestation élevée contre la validité de l'élection de M. Lacave-Laplagne, attendu que la nouvelle de son décès, à raison de la distance, n'a pu parvenir aux électeurs, qui ont dû le croire vivant.

Gironde : Treize représentants. La commission propose l'admission de douze des représentants nommés ; quant au treizième, dont nous n'entendons pas le nom, elle demande l'ajournement de son admission.

Ile-et-Vilaine : Douze représentants. Tous admis.

Indre-et-Loire : Six représentants. Tous admis.

Isère : Douze représentants. Admis.

Jura : Sept représentants. Tous admis.

Landes : Six représentants. — Tous admis.

Il a été donné lecture d'une protestation ainsi conçue : « Je soussigné déclare protester, au nom de la morale publique, contre la dépêche télégraphique de Léon Faucher, comme ayant pu vicier profondément les élections. »

Cette protestation n'a pas été admise, pour cette raison qu'elle n'accuse nullement la publicité ni l'affichage de la dépêche télégraphique.

Loire-Inférieure : 11 représentants. Tous admis.

Loiret : Sept représentants. Six représentants admis. L'admission du citoyen Michot est ajournée.

Haute-Loire : Six représentants. Tous admis.

Lozère : Trois représentants. Tous admis.

Indre : Cinq représentants.

LE CIT. CH. DUPIN. Les opérations sont régulières, cependant seize protestations ont été déposées, sur lesquelles l'attention de l'Assemblée doit être appelée, elles sont basées sur la dépêche télégraphique émanée du ministère de l'intérieur.

Le bureau s'est divisé en trois opinions sur les conséquences de cette dépêche : les uns voulaient qu'on passât outre, sans s'arrêter à ces protestations ; d'autres demandaient l'annulation des élections ; et enfin, les partisans de la troisième opinion se bornaient à demander que l'annulation des élections se bornât sur les représentants d'une certaine nuance, et que ceux qui avaient voté contre la mise en accusation des ministres fussent exclus.

De toutes parts. — Quelles sont les conclusions de la commission ?

LE CIT. CH. DUPIN. La commission, à la majorité, conclut à l'admission pure et simple.

A gauche. — Nous demandons l'ajournement.

LE CIT. GRILLON prétend que la prétendue dépêche télégraphique (Réclamations) n'a pu exercer aucune influence sur les élections.

L'Assemblée, consultée, valide les élections.

Maine-et-Loire : Onze représentants.

LE CIT. PILHES. Je demande si le citoyen Falloux qui vient d'être nommé est le même que celui qui se trouve à Rome. (Explosion d'applaudissements.)

LE CIT. FALLOUX. Il était tellement naturel pour l'honorable préopinant de s'assurer de mon identité auprès de moi.

LE CIT. PILHES. Il en était de même pour moi.

LE CIT. FALLOUX. L'Assemblée trouvera sans doute inutile que je lui réponde. Quant à l'honorable citoyen Pilhes, j'attendrai à mon banc qu'il me fasse cette question.

Les élections de Maine-et-Loire sont validées.

Manche. Treize représentans. Tous admis.

Marne. Huit représentants. Une protestation, déposée au nom de 50 mille électeurs, demande l'annulation des élections comme ayant été faites sous l'influence de la dépêche télégraphique de M. Léon Faucher.

Le bureau ne s'est pas arrêté à cette protestation, attendu qu'elle n'est signée que d'une signature collective ainsi libellée : les amis de la constitution.

Le bureau conclut à l'admission et l'assemblée valide les élections.

Haute Marne : Cinq représentants.

LE CIT. TASCHEREAU, rapporteur, rend compte du résultat de la vérification des élections. Quinze mille suffrages auraient été annulés comme inconstitutionnels, étant attribués à un membre de l'ex-famille royale.

Il rend compte également d'une protestation basée sur le fait de l'immixtion dans les élections du conseil général d'arrondissement.

La majorité du bureau s'est néanmoins prononcée en faveur de l'admission.

LE CIT. MORLET. Un mot d'ordre semble avoir été donné dans toute la France ; c'était d'engager les conseils généraux à user de toute leur influence sur les élections. (A droite ; Eh bien ?)

A gauche. — Vous approuvez, c'est naturel.

LE CIT. MORLAT. Mais il faut que la France sache qu'il s'est élevé une voix pour protester contre cette immixtion illégale de l'autorité dans l'exercice du suffrage universel. Il résulte de cette protestation que des maires... (Non ! non ! Si ! si ! — Bruit.)

LE CIT. COISLIN. Je suis étonné d'une pareille prétention. Comment ! vous voudriez que des hommes revêtus de la confiance d'un grand nombre d'électeurs (interruption). Comment ! c'est parce qu'ils auront obtenu cette confiance que vous voudriez les priver du droit commun. (Mais c'est la loi, il faut lui obéir !)

Ils n'ont pas agi comme conseillers, ils ont agi comme citoyens, et je proteste contre cette singulière prétention que des corps élus fussent déclarés inhabiles à se mêler d'élections.

A gauche. — Et la loi, qu'en faites-vous ?

Une voix. — Je demande s'il y avait d'autres citoyens parmi ces conseillers ; s'il n'y en avait pas, il serait d'une évidence matérielle qu'ils auraient agi comme conseillers.

LE CIT. O. BARROT. Je n'interviens dans ce débat que pour rétablir quelques principes. Il est certain que les conseillers généraux, comme conseillers généraux, ont des attributions circonscrites dont ils ne peuvent s'écarter, non seulement dans l'intérêt de la liberté, mais dans l'intérêt du pouvoir. Il est donc certain que les conseillers généraux n'ont pas le droit de s'occuper d'élections. S'ils s'en occupent, ce ne peut être qu'à titre de citoyens et nullement avec leur caractère officiel.

LE CIT. ARNAUD (du Var) signale l'intervention de quelques magistrats, et notamment d'un président du tribunal de première instance, qui n'a pas craint de signer une affiche, en qualité de président.

LE CIT. L. FAUCHER Je demande à dire un mot sur l'intervention des conseils généraux, attendu que s'ils ont agi c'est pendant mon administration.

J'ai toujours fait comprendre aux conseils généraux qu'il ne leur était pas permis d'intervenir dans les élections parce que leur intervention serait mal interprétée. Je dois dire que mes conseils ont été entendus.

LE CIT. RÉGAL déclare que dans la Haute-Marne le conseil général tout entier s'est occupé de l'élection. Ne laissez pas passer de pareils précédents, car bientôt la République serait compromise ; je vote donc pour l'annulation des élections, c'est le seul moyen de prévenir le retour d'un pareil scandale. (très bien !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix les conclusions de la commission.

A gauche. — Le scrutin de division !

A droite. — Il n'y a pas de bulletins imprimés.

LE CIT. BAUDIN. Je ne comprends pas qu'on puisse refuser le scrutin de division. (A droite : On ne le refuse pas.)

A gauche. — Pourquoi vos objections alors ?

LE CIT. SAUTEYRA. Le président avait annoncé hier que les élections qui présenteraient des difficultés seraient renvoyées à une séance spéciale. Je demande que cela soit exécuté.

LE CIT. BAZE. Il n'y a pas eu de difficultés dans les bureaux.

LE CIT. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je demande la parole pour un rappel au réglement. (Il n'y en a pas. — Si ! si !) Il est facile de procéder au scrutin de division avec une blanche et une noire comme dans l'ancienne Chambre. (Non ! non ! — Si ! si !)

LE CIT. CRÉMIEUX. Ce qu'il faut mettre aux voix ce sont les conclusions du bureau, l'Assemblée décidera.

Cette proposition est admise et on procède au scrutin de division sur ces conclusions qui sont l'admission de la représentation de la Haute Marne.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	561
Majorité absolue,	282
Pour	392
Contre,	179

L'Assemblée adopte les conclusions du bureau.

Le citoyen président fait observer qu'il existe quelque inexactitude dans le relevé des boules et des bulletins, mais que cette différeuce ne pourra changer la majorité, attendu qu'elle ne porte que sur 10 voix.

La séance est levée à 6 heures 1|2.

Comités et commissions.

Le représentants se sont réunis aujourd'hui dans les bureaux à l'heure indiquée par l'ordre du jour.

Le troisième bureau, qui ne s'était pas constitué hier, a nommé aujourd'hui son président et son secrétaire. M. l'amiral Cécile a été élu pour la première fonction, M. Ste-Beuve pour la seconde.

Le bureau s'occupe activement de la vérification des pouvoirs. Une foule de dossiers sont déjà examinés, et les élections auxquelles ils se rapportent ne seront pas l'objet de la plus petite discussion.

On annonce que la commission chargée de l'examen de l'élection de M. Germain Sarrut renommé dans le département de Loir-et-Cher, y est contestée, et que le rapport conclura à l'annulation. On prétend que M. Sarrut se trouve dans le cas d'une faillite sans réhabilitation. Des personnes qui se croient bien instruites, pensent que M. Sarrut ne se trouvant pas dans les liens d'une faillite personnelle proprement dite, mais seulement comme gérant d'une société, ne tombe pas précisément sous l'application de la nouvelle loi électorale, et que, ainsi, la nouvelle représentation nationale ne sera pas privée du secours que la Constituante a trouvé dans les lumières et les talents de l'honorable montagnard.

La nomination de M. Changarnier, dans le département de Seine-et-Oise, sera l'objet aussi d'une contestation particulière. Il s'élèvera à ce propos une question toute nouvelle.

En effet, les fonctions dont M. le général Changarnier est investi le frappaient d'incapacité relative par rapport à ce département, en telle sorte, qu'aujourd'hui il n'a pas le droit d'option accordé d'ordinaire à un fonctionnaire nommé représentant dont les fonctions sont incompatibles avec le mandat législatif.

La question spéciale que soulève donc cette nomination, sera celle de savoir si sa nullité obligera le département qui s'y est prêté au mépris évident volontaire de la loi, à une nouvelle réélection, ou si on ne prendra pas, pour compléter la représentation, le candidat qui vient immédiatement dans l'ordre des suffrages ; ce serait M. Guinard.

La discussion sur la validité des élections au point de vue de la dépêche Faucher est engagée dans tous les bureaux. On dit que sur cette question deux opinions également extrêmes sont en présence. L'une conclut à l'annulation générale sans exception, l'autre au maintien absolu sans réserve.

On espère qu'une troisième opinion viendra prendre place au milieu des deux précédentes, et ralliera bientôt la majorité. C'est celle qui propose de ne maintenir que les élections opérées sous la pression de cette coupable manœuvre.

Le citoyen Ch. Lagrange a déposé, entre les mains de M. le président de l'Assemblée, une protestation de seize communes du département de la Sarthe, signalant l'influence illicite sur les élections de la dépêche télégraphique blâmée formellement par l'Assemblée nationale dans sa séance du 14 mai, ainsi qu'une violation manifeste du secret des votes.

NOUVELLES DIVERSES.

On assure que M. Marrast est nommé ambassadeur à Madrid.

Est-ce une pénitence ou une absolution ? (*Ere nouvelle.*)

— M. le général Thiard vient d'envoyer à Paris sa démission comme ambassadeur en Suisse.

— M. le préfet de police a fait publier aujourd'hui une ordonnance concernant la vente à la criée, au marché des Prouvaires, des viandes de toute espèce expédiées des départements. En voici les principaux articles :

« A compter du 11 juin prochain, les viandes fraîches de bœuf, vache, veau, mouton et porc, arrivant directement des départements autres que celui de la Seine, seront reçues tous les jours au marché des Prouvaires, pour y être vendues à la criée, par l'entremise d'un facteur commis à cet effet, et contrôlé par les agents du service des halles et marchés.

» Ce facteur aura droit à une commission de 1 0|0 sur le produit brut des viandes vendues par son entremise. Le produit net des ventes sera par lui payé comptant aux propriétaires des marchandises.

» A leur arrivée au marché, les viandes destinées à la vente à la criée seront reçues par les gardiens, et, s'il y a lieu de les mettre en resserre, elles y seront conservées par les soins de ces employés aux conditions d'un tarif annexé.

« Avant leur exposition en vente, ces viandes seront examinées, et celles qui seront trouvées gâtées, corrompues ou nuisibles, seront saisies et détruites. » Art. 475 et 477 du code pénal.)

— Le *Républicain* de Lyon pnblie la lettre suivante :

« Strasbourg, 23 mai.

» Citoyen,

» Vous me demandez ce que je pense faire au sujet de ma double élection, le voici : Pour moi, les hommes ne sont rien, ce sont les principes qui sont tout. Quels que soient les liens d'affection qui m'attachent à Lyon, j'opterai pour le Bas-Rhin.

» Je connais l'esprit des deux populations, et je sais que dans une élection partielle le principe démocratique triomphera plutôt dans le Rhône que dans le Bas-Rhin. Puis un représentant n'est pas celui de tel ou tel département, mais bien de la France entière. Ici nous aurions un bleu ou un blanc, tandis qu'à Lyon vous pourrez choisir de bons démocrates socialistes, et vous serez assurés de réussir.

» Quant à mon uniforme, je n'ai jamais songé à le quitter. Tant que je serai soldat, je veux assister à l'Assemblée législative en sergent, puisque j'ai été élu comme sergent. Au contraire, j'espère qu'il produira un effet moral sur les soldats. Si jamais la Constitution est violée, soyez certain que je serai un des premiers à proclamer l'insurrection et à combattre au premier rang pour conserver au Peuple sa souveraineté.

» Salut et fraternité. Sébastien COMMISSAIRE.

» Sergent au bataillon des chasseurs à pied, représentant du peuple. »

— Le bateau à vapeau de l'Etat le *Phénix*, venant de Brest, est arrivé hier au Havre, ayant à bord soixante-treize transportés graciés.

—Le gouvernement anglais vient de décider que tous les soldats, européens ou indigènes, qui ont pris part à la dernière guerre contre les Sikes, recevront une médaille d'argent portant l'exergue laconique de *Pandjâb* entourée d'une couronne de lauriers ; et que la même inscription sera brodée en lettres d'or sur tous les drapeaux des régiments, soit de la Reine, soit de la Compagnie des Indes, qui ont fait cette victorieuse campagne.

— Un journal de Vienne fait la description suivante du sceau dont se sert le général Bem : au milieu de l'écusson hongrois l'aigle polonaise ; au-dessus, l'œil de la Providence ; au-dessous, l'inscription : *Général Bem ;* autour, en hongrois : *Commandant de l'armée hongroise en Transylvanie ;* et en polonais : *Première légion polonaise.*

— Un monument va être élevé au célèbre peintre Murillo, à Séville, où il reçut le jour. La reine Isabelle a souscrit pour les frais de ce monument, à concurrence de 10,000 réaux (2,500 fr.)

— Hier, au banquet offert par les démocrates socialistes aux représentants montagnards, un commissaire de police s'étant présenté, le commission nommée pour le recevoir refusa de le laisser pénétrer dans l'intérieur ; le commissaire de police alla chercher deux mille hommes de troupes, entre autres le 18e. En présence de la force armée, les commissaires du banquet demandèrent seulement qu'on leur laissât tranquillement évacuer la salle, ce qu'ils firent à l'instant.

L'affluence de souscripteurs était telle que plus de cinq cents personnes n'avaient pu entrer dans la salle du banquet.

Un chef de bataillon des troupes requises par le commissaire de police s'est fait remarquer par sa brutalité.

Le ministère des finances a été prévenu hier que le receveur de Corbeil s'est sauvé en emportant la caisse.

— Le prix du pain, à Paris, à la texe du 1er juin, restera fixée comme il suit :

1re qualité : 28 cent. le kil. ; 2e qualité : 20 cent. le kil.

L'approvisionnement de la halle était ce matin de 2,179,500 kil. de farine, ou 21,795 quintaux métriques.

VARIÉTÉS.

ORGANISATION SOCIALE RATIONNELLE. (1)

Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, et avec les finances résultant de ce régime, les chemins vicinaux, dont l'absence rend inutiles les meilleures lignes de grandes communications, sont immédiatement portés à leur maximum de développement nécessaire, Voilà ce nouvel obstacle vaincu sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationelle possible, et ne pouvant l'être que par l'entrée du sol à la propriété collective.

Sous le régime du sol appartenant à la propriété collective, tous les dommages causés par le déboisement des montagnes sont immédiatement réparés, quant à ce qui se trouve du ressort de la puissance sociale. Voilà ce nouvel obstacle vaincu, sans qu'il y ait l'ombre d'une objection rationnelle possible, et ne pouvant l'être que par l'entrée du sol à la propriété collective.

Ainsi, du côté de l'agriculture portée au plus haut point de propriété et de développement possibles, pas l'ombre d'une objection raisonnable. Voyons maintenant les résultats.

Ils sont innombrables et essentiellement avantageux à tous et à chacun. Bornons-nous à en énumérer quelques uns.

La division en grandes et petites cultures, en grandes et petites exploitations rurales, selon que les manufactures sont plus ou moins propres aux localités, selon la population, selon toutes les circonstances possibles enfin, assure à chacun la possibité de vivre en famille isolée ou en familles associés, selon ses goûts ; l'organisation sociale protégeant également et les exploitations d'une seule famille, et les exploitations par association de plusieurs familles.

Le salaire, c'est-à-dire la rémunération du travail, qu'il soit fait pour son propre compte ou pour le compte d'un autre, étant toujours au maximum possible de valeur, six heures de travail par jour est un temps suffisant pour assurer à chaque famille, n'ayant jamais à sa charge d'enfant au-dessus de deux ans, le bien-être, dans toute la valeur de cette expression ; et cela, conformément aux besoins résultant du développement de l'intelligence.

Les baux étant toujours à vie pour les exploitations d'une seule famille, ou de trente années pour les exploitations de familles associées, sont néanmoins résiliables du côté des individus pour des causes déterminées d'utilité particulière ; car l'intérêt public et les intérêts particuliers étant alors nécessairement identiques, c'est toujours l'intérêt raisonnable des particuliers qui doit être consulté et préféré.

L'immense majorité de procès, source presque générale des haines domestiques ayant pour origine les difficultés relatives aux propriétés foncières, ces procès disparaissent complétement.

La production agricole devient proportionnellement d'autant plus considérable pour un nombre donné d'individus, que la population est elle-même plus considérable. Quant aux craintes relatives aux excès de population, je me charge de prouver que, dans la société nouvelle, ces craintes sont absolument chimériques.

Ainsi production suffisante au bien être complet des familles ; production aussi grande que possible pour l'augmentation de la richesse sociale ; tel est le résultat nécessaire à l'entrée du sol à la propriété collective quant à l'agriculture.

MANUFACTURES.

Uu mot sur les manufactures. Et comme l'agriculture est aussi une manufacture, ce que nous allons dire des manufactures se rapportera également à l'agriculture.

Nous avons vu que pour aussi longtemps que le sol reste aliéné aux individus, le salaire est nécessairement au plus bas possible, et l'intérêt du capital au plus haut possible ; et que du moment que le sol se trouve entré à la propriété collective, le salaire se trouve toujours et nécessairement an plus haut possible, et l'intérêt du capital au plus bas possible, aussi nécessairement.

Ces deux états de la société, les deux seuls possibles, ont besoin de dénominations appropriées à leur cause et à leurs effets. Le premier, où le salaire est nécessairement au plus bas possible des circonstances, prendra le nom de *domination du capital sur le travail* ; le second, où le salaire est nécessairement au plus haut possible des circonstances, prendra le nom de *domination du travail sur le capital* : ou plus simplement : le premier *domination du capital ;* le second, *domination du travail.*

Il est évident qu'aussi longtemps que le sol reste aliéné aux individus, aussi longtemps que le capital domine, les ouvriers, les travailleurs quels qu'ils soient, et abstraction faite de leur capital, sont toujours exploités par les possesseurs du capital, et cela, nécessairement, par le seul effet de l'organisation sociale, et quelle que soit la bonne volonté des possesseurs du capital.

Ces derniers se trouvent dans l'absolue nécessité : ou d'exploiter les travailleurs, ou de se ruiner sous la domination du capital, *les épargnes des riches*, dit J. B. Say, *se font aux dépens des pauvres* ; et J. B. Say a raison, et cela se fait nécessairement alors sous la domination du capital, dit encore J. B. Say, *tous les ans une partie de la population doit mourir de besoin même au sein de la nation la plus prospère.* J. B. Say a encore raison, et cela se fait alors nécessairement.

Mais du moment que la société a reconnu que la domination du capital conduisait, nécessairement aussi, la société à l'anarchie, à la mort ; et cela aussi nécessairement depuis que l'examen du droit social ne peut plus être comprimé, du moment que pour anéantir cette domination elle ordonne que le sol vienne à faire partie de la propriété collective ; dès ce moment, la domination du capital cesse, et la domination du travail commence. Le salaire, du plus bas possible où il se trouvait, s'élève au plus haut possible, et l'intérêt du capital, du plus haut possible où il se trouvait, s'abaisse au plus bas possible ; le tout nécessairement, et par le seul effet de la nouvelle organisation de la propriété.

COLINS.

(La suite à demain.)

(1) *Voir les numéros des 21, 22 25 et 26 mai.*

Bourse de Paris du 29 mai.

La rente a un peu monté hier soir au passage de l'Opéra à 83 85, mais ce matin elle était à 83 75 et 83 80. Il y avait beaucoup d'hésitation parmi les spéculateurs.

Une heure. — Le parquet a ouvert en hausse à 84, ce que l'on attribuait à la composition des bureaux de l'Assemblée que les spéculateurs regardaient comme suffisamment réactionnaire. Tous les cours n'ont pas pu se soutenir, malgré des achats du comptant qui étaient fort nombreux.

On s'inquiète de la décision des agents de change, qui refusent de faire des reports et d'engager aucune opération pour fin prochain. Il en résulte que les positions engagées devront forcément se liquider pour la fin du mois, ce qui peut déterminer un mouvement violent, suivant que les titres seront plus ou moins nombreux en liquidation.

2 heures. — La rente 5 pour 0|0 a fléchi à 83 20, mais à ce prix les cours se sont raffermis à 83 50.

On dit que le général Oudinot a recommencé le 21 mai les hostilités contre la ville de Rome.

On assure aussi que toutes les négociations, pour faire comprendre M. Dufaure et ses amis dans la nouvelle combinaison ministérielle, ont complètement échoué.

On répand le bruit que le vote de la garde mobile va changer le résultat des élections de Paris, et que M. Madier de Montjau jeune remplacerait le général Rapatel.

Trois heures. La rente reste faible à 83 40, mais le comptant est toujours bien tenu et ferme au même prix.

Le 3 0|0 a varié de 54 à 53 50 et baisse de 0 5 sur la cote d'hier.

La Banque a fait 2,210 et 2,205. Le Nord a fléchi de 421 25 à 416 25 ; Rouen a fait 500 et 507 50 ; le Havre était à 255 ; Orléans, à 670 ; Vierzon, à 300 ; Strasbourg, à 362 50, et Nantes à 310.

L'emprunt romain a monté de 1|4 à 70. Les deux emprunts belges de 1|2 à 89 3|4.

Après la Bourse, à 4 heures, le 5 0|0 était à 83 40.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
5 0/0 j. du 22 mars.	84 »	84 »	83 25	83 40	83 45
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	67 »
3 0/0 j. du 22 déc.	53 90	54 »	53 40	53 50	53 55
Action de la Banque.	2200 »	2200 »	2205 »	2205 »	2210 »
Obligations de la Ville	1200 »	» »	» »	1200 »	1200 »
4 canaux avec prime.	1000 »	» »	» »	1000 »	1000 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	810 »	» »	» »	810 »	820 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	135 »	» »	» »	135 »	135 »
Mine de la Grand'-Combe.......	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2725 »	2725 »	2700 »	2700 »	2800 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	» »	Belgique, Emp. 1840..	89 1/4
Emprunt romain.........	70 »	Belgique, Empr. 1842.	89 3/4
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841..........	32 3/4	Emprunt du Piémont..	840 »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	305 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente.
COMPTANT.	Saint-Germain,	»	» »	420 »
	Versaille, R. D.	192 50	190 »	190 »
	Versailles, R. G.	160 »	160 »	165 »
	Paris à Orléans,	760 »	760 »	760 »
	Paris à Rouen,	500 »	507 50	505 »
	Rouen au Havre,	255 »	255 »	255 »
	Avignon à Marseille,	192 50	190 »	192 50
	Strasbourg à Bâle,	100 »	100 »	100 »
	Du Centre,	300 »	300 »	297 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	403 75	403 75	402 50
	Du Nord,	421 »	416 25	422 75
	Paris à Strasbourg,	365 »	362 50	365 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.